



AVENANT A LA CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE « ACTION CŒUR DE VILLE » Avenant n°3 OPERATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE DE FOGÈRES

Délibération n° B-24-98

Le Bureau, réuni le 24 septembre 2024,

Vu le décret n°2009-636 du 8 juin 2009 modifié portant création de l'Établissement Public Foncier de Bretagne ;

Vu l'arrêté ministériel du 26 décembre 2019 portant renouvellement du mandat de la directrice générale de l'établissement public foncier de Bretagne ;

Vu le règlement intérieur de cet établissement, modifié par délibération du Conseil d'Administration n°C-23-08 en date du 04 juillet 2023, et ses annexes ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'EPF Bretagne n° C-20-14 du 8 décembre 2020 approuvant le 3ème Programme Pluriannuel d'Interventions (PPI), qui détermine les grands enjeux portés par l'EPF Bretagne pour la période 2021-2025, visant notamment la revitalisation des centralités bretonnes et la contribution aux opérations de revitalisation de territoire (ORT) ;

Vu les objectifs et modalités de création des Opérations de Revitalisation de Territoire (ORT), prévus par la loi portant Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (dite loi ELAN), du 23 novembre 2018, mettant ce nouvel outil à disposition des collectivités locales pour porter et mettre en œuvre un projet de territoire dans les domaines urbain, économique et social, pour lutter prioritairement contre la dévitalisation des centres-villes ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C-18-21 du 12 juin 2018 donnant délégation au Bureau pour approuver les conventions d'opérations de revitalisation de territoire (ORT), après présentation de ce dispositif au Conseil d'Administration qui en a débattu lors cette même séance ;

Vu la délibération du Bureau de l'EPF n° B-18-61 du 21 août 2018 approuvant le projet de convention-cadre pluriannuelle Action Cœur de Ville de Fougères et donnant délégation à la directrice générale pour la finaliser et la signer ;

Vu la convention cadre pluriannuelle Action Cœur de Ville de Fougères, signée le 04 octobre 2018,

Vu la convention ORT sur l'ensemble du territoire de l'agglomération avec des secteurs d'interventions homologuée par arrêté préfectoral le 25 octobre 2019,

Vu l'avenant n°1 à la convention ORT dit « phase de déploiement » intégré à la convention ORT initiale venant préciser la stratégie et décliner l'ensemble des actions sur le territoire de Fougères,



Vu l'avenant n°2 à la convention-cadre du programme « Action Cœur de Ville » et de l'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) ayant permis d'intégrer les communes de Louvigné-du-Désert et de Rives-sur-Couesnon du programme « Petites Villes de Demain »,

Vu la proposition d'avenant n°3 à la convention cadre pluriannuelle Action Cœur de Ville – Opération de Revitalisation de Territoire de Fougères,

Considérant que le projet d'avenant à la convention cadre pluriannuelle Action Cœur de Ville – Opération de Revitalisation de Territoire de Fougères, prévoit un partenariat associant également l'État, l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat, la Région Bretagne, la Banque des Territoires, le groupe Action Logement, le Conseil Départemental, Fougères Habitat, La CCI, les communes de fougères, Louvigné du Désert, Rives du Couesnon, et l'EPF Bretagne ;

Considérant que la rédaction de ce projet d'avenant est à finaliser et que celui-ci n'emporte pas de nouvel engagement opérationnel ni financier de la part de l'EPF Bretagne, dont l'intervention foncière est cadrée par des conventions opérationnelles distinctes ;

Le Bureau, après en avoir délibéré :

Autorise la Directrice générale de l'Etablissement public foncier de Bretagne à signer l'avenant n°3 à la convention cadre pluriannuelle Action Cœur de Ville – Opération de Revitalisation de Territoire de Fougères.

Nombres de votants : 11
Nombre de voix POUR : 11
Nombre de voix CONTRE : 0
Nombre d'abstentions : 0

Le Président du Conseil
d'administration

Philippe HERCOUËT

Approuvé par le Préfet de Région

*Pour le Préfet de région, et par
délégation,
l'adjoint au Secrétaire général
pour les affaires régionales*

Ludovic MAGNIER

Signé électroniquement le 08/10/2024
par Ludovic MAGNIER

Philippe
HERCOUËT

Signature
numérique de
Philippe HERCOUËT
Date : 2024.09.30
08:16:50 +02'00'

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs de l'Etablissement Public Foncier de Bretagne. La présente délibération et les pièces s'y rapportant sont également consultables au siège de l'Etablissement Public Foncier de Bretagne.

**AVENANT N°3 DE PROJET
A LA CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE
ACTION CŒUR DE VILLE –
OPERATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE
DE FOUGERES**

ENTRE

- La Commune de Fougères représentée par son maire Monsieur Louis FEUVRIER ;
- La Communauté d'agglomération de Fougères représentée par son président Monsieur Patrick MANCEAU.

ci-après, les « **Collectivités** bénéficiaires » ;

d'une part,

ET

- L'Etat représenté par le Préfet de la Région Bretagne, Préfet du département de l'Ille-et-Vilaine, Monsieur Philippe GUSTIN, et par le Sous-préfet de Fougères-Vitré, Monsieur Gilles TRAIMOND ;
- Le Conseil Régional de Bretagne, représenté par son Président, Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD ;
- Le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine représenté par son Président, Monsieur Jean-Luc CHENUT ;
- La Banque des Territoires représentée par Monsieur Rémi HEURLIN ;
- Le groupe Action Logement représenté par Monsieur Jean-Yves CARILLET ;
- L'Agence Nationale de l'Habitat, établissement public à caractère administratif, sis 8 avenue de l'Opéra 75001 Paris, représentée par Monsieur Jean-Luc CHENUT, Président du Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine, délégataire des aides publiques au logement et dénommée ci-après « Anah ».

ci-après, les « **Partenaires** financeurs » ;

d'autre part,

AINSI QUE

- L'Etablissement Public Foncier de Bretagne, représenté par sa Directrice Générale, Madame Carole CONTAMINE ;
- Fougères Habitat, représenté par son Président, Monsieur Éric BESSON ;
- La Chambre de Commerce et d'Industrie d'Ille-et-Vilaine, représentée par son Président, Monsieur Jean-Philippe CROCQ ;

- La commune de Louvigné-du-Désert représentée par son maire Monsieur Jean-Pierre OGER ;
- La commune de Rives-du-Couesnon représentée par son maire Monsieur David LEBOUVIER.

ci-après, les Autres « **Partenaires locaux** ».

Préambule

Le présent document fixe le cadre du déploiement du programme Action cœur de ville de la ville de Fougères, pour la période 2023-2026. Il se substitue à l'avenant de projet établi pour la période 2018-2022, dont il établit le bilan.

Depuis son lancement en 2018, le programme Action cœur de ville porte l'objectif de (re)mettre habitants, commerces, services et activités dans les centres-villes, de lutter contre l'étalement urbain, à mieux réguler l'urbanisme commercial périphérique et renforcer le caractère naturel et résilient. La prolongation du programme pour la période 2023-2026 vise à renforcer l'action menée par les villes en réponse aux défis majeurs des transitions écologique, démographique et économique.

Sur chacun des territoires du programme, le plan d'action Action cœur de ville, au-delà de sa dimension intégratrice de différentes démarches et dispositifs à l'échelle locale, est l'occasion, en cohérence avec les objectifs du programme, d'œuvrer à un aménagement exemplaire du territoire, fondé sur le renforcement de l'attractivité de la ville-centre et son impact territorial. L'ambition est de faire des villes Action cœur de ville des territoires exemplaires en matière de sobriété foncière.

Les acteurs locaux, engagés dans le programme ACV, s'attacheront, dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre des projets, à conduire une politique vertueuse du point de vue de l'environnement, et à participer au rééquilibrage des dynamiques d'urbanisation entre le centre-ville et sa périphérie. Les efforts conduits par la ville et l'EPCI, à travers notamment des actions de renouvellement et de recyclage urbains, participeront à la maîtrise de la consommation foncière. Le territoire s'engage à limiter l'effet de concurrence produit par le développement de lotissements pavillonnaires et l'implantation de surfaces commerciales en périphérie.

Cette démarche devra encourager la reconquête des friches, l'occupation des locaux vacants, et analysera le risque concurrentiel que la création de toute nouvelle zone commerciale pourrait porter au commerce de centre-ville dans une approche cohérente avec les dispositions stipulées par la loi Climat et Résilience.

Article 1. Engagement général des parties

La signature du présent document confirme l'engagement de la ville de Fougères et de Fougères Agglomération à poursuivre sur la période 2023-2026 le déploiement du programme Action Cœur de Ville (ACV) engagé depuis 2018 et à répondre, dans son plan d'action, aux grandes orientations prioritaires définies au niveau national et notamment pour cette période.

La signature du présent avenant confirme également l'engagement des partenaires financiers du programme – Etat, Action Logement, ANAH, Banque des Territoires – à accompagner et soutenir financièrement les collectivités signataires dans la mise en œuvre du projet de redynamisation territoriale décrit par la suite.

L'Etat mobilisera particulièrement le Fonds Vert et les dotations de soutien à l'investissement local. L'ANAH mobilisera ses financements dédiés aux travaux et à l'ingénierie dans le cadre des interventions sur l'habitat en centres anciens. Action Logement et la Banque des Territoires mobiliseront leurs dispositifs respectifs, spécifiquement dédiés au programme ACV.

L'avenant couvre la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2026.

Article 2. Mise en place d'une gouvernance locale du programme Action cœur de ville

La ville de Fougères s'engage à mettre en place la gouvernance locale adéquate pour conduire le projet Action cœur de ville en cohérence avec les priorités fixées au niveau national pour la période 2023-2026.

Les partenaires du programme s'engagent à participer activement à la gouvernance locale pilotée par la ville.

Dans ce but, une direction de projet ACV est identifiée au sein de la collectivité, dont la mission principale est le suivi du déploiement du programme. Un modèle de fiche de poste figure en annexe du guide pratique du programme. La direction de projet a une capacité d'animation des différents services impliqués dans le projet ACV.

La ville et l'agglomération organisent le comité de projet local, au minimum deux fois par an, qui réunit, sous la présidence du maire et en lien avec le président de l'intercommunalité, les élus de la commune-centre et de l'intercommunalité et les services de la collectivité impliqués dans le dispositif opérationnel, le préfet de département ou son représentant, qui représente l'Anah, ainsi que les représentants désignés par les financeurs (Banque des Territoires, Action Logement). Y sont également invités les services déconcentrés de l'Etat (DRAC, etc.) et les partenaires locaux associés à la réalisation du projet ACV.

Les réunions du comité de projet local sont préparées en comité technique local qui réunit les membres du comité de projet local à un niveau technique.

Article 3. Suivi du déploiement du programme Action cœur de ville

La ville de Fougères s'engage à participer aux démarches mises en place par la direction du programme Action cœur de ville (ANCT) pour suivre et valoriser le déploiement du programme (synthèses trimestrielles réalisées aux niveau national et régional ; newsletter ; publications ; interventions lors de colloques et événements nationaux...).

Dans ce but, la ville de Fougères réalise un suivi régulier et précis du déploiement du programme à son échelle.

Une fois le plan d'action validé en comité de projet local et approuvé en comité régional des financeurs, la ville s'engage à compléter par ailleurs le tableau collaboratif mis en place par la direction du programme Action cœur de ville (ANCT) sur la plateforme de recensement des plans d'action ACV, qui couvre à la fois la période 2018-2022 et la période 2023-2026. Ce tableau est mis à jour à minima une fois par semestre, dès lors qu'une fiche action a été validée par les partenaires qui la pilotent, la financent ou la cofinancent et intégrée à l'avenant ACV.

Ce tableau collaboratif permet d'agrèger au niveau national des informations sur les actions programmées localement ; il n'a pas de valeur contractuelle pour l'engagement financier de l'Etat et des partenaires. Il permet d'avoir une vision nationale sur les types d'actions prévues par axe du programme.

Article 4. Définition des secteurs d'intervention pour la période 2023-2026

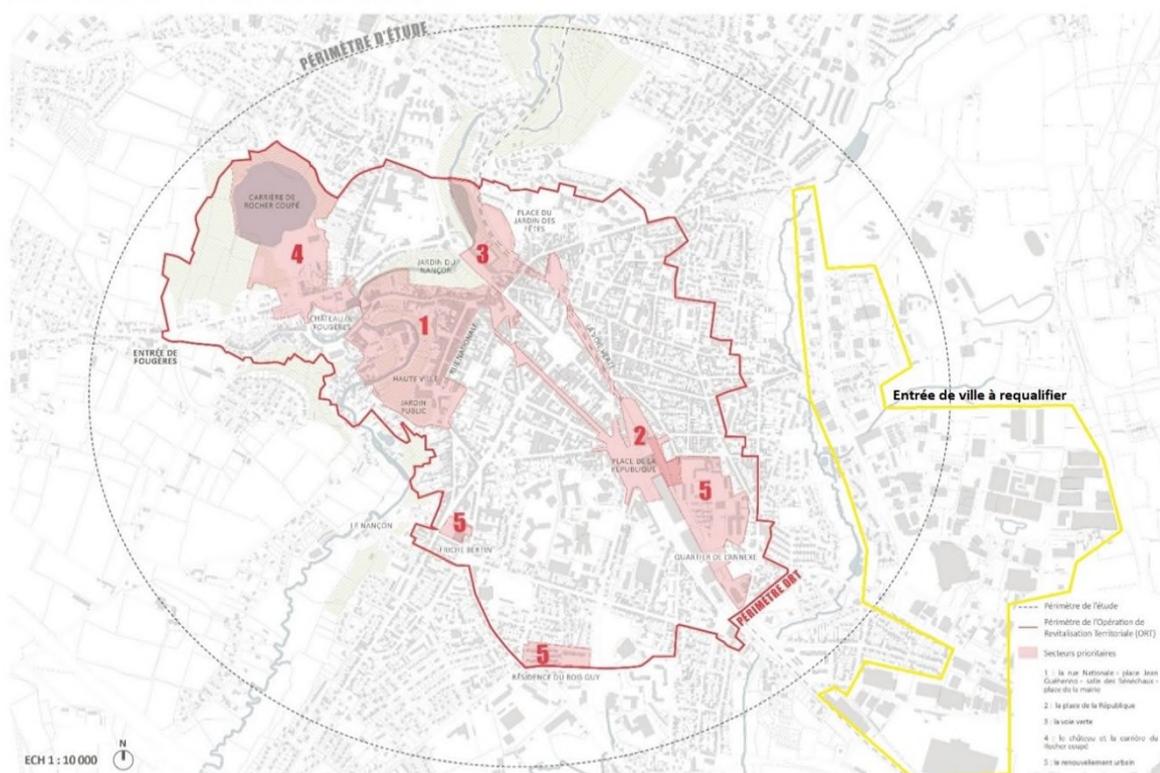
Par délibération du 6 septembre 2018, la Ville de Fougères a adopté les principes de la convention cadre pluriannuelle du programme Action Cœur de Ville. La phase d'initialisation s'est traduite par la définition du périmètre d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) sur la base d'un plan guide reprenant les différentes actions en matière d'habitat, de commerce, d'aménagement de l'espace public, de développement touristique, de service et de mobilité notamment. La convention d'Opération de Revitalisation Territoriale (ORT) a été homologuée par arrêté préfectoral le 25 octobre 2019.

En 2021, un avenant de projet dit « phase de déploiement » a été intégré à la convention ORT initiale pour préciser la stratégie et décliner l'ensemble des actions sur le territoire de Fougères.

A la fin de l'année 2022, un deuxième avenant à la convention-cadre du programme « Action Cœur de Ville » et de l'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) a permis d'intégrer les communes de Louvigné-du-Désert et de Rives-sur-Couesnon du programme « Petites Villes de Demain ».

Dans la continuité du travail entrepris, les périmètres d'action du programme Action Cœur de Ville pour la période 2023-2026 définis dans cet article sont les mêmes que ceux présentés dans la convention ORT de 2019 et l'avenant de projet de 2021 comme suit :

Périmètre « Opération de Revitalisation de Territoire » de Fougères



Ayant répondu à l'appel à projet « Requalification des entrées de ville » initié par l'ANCT, la ville de Fougères a identifié le secteur du boulevard de Groslay, intégrant les zones d'activités de la Guénaudière et de l'Ecartelée (zone en jaune). Le réaménagement de ce secteur d'entrée de ville doit répondre aux enjeux suivants :

- Améliorer la qualité architecturale, urbaine et paysagère ;
- Eviter de porter atteinte au commerce du centre-ville ;
- Anticiper les évolutions du secteur commercial et les modes de consommation ;
- Favoriser la sobriété foncière et réduire l'artificialisation des sols ;
- Faciliter les mobilités douces et réaménager ces zones à la dimension humaine.

Une étude stratégique et programmatique sera lancée sur le secteur ciblé sur la période 2024-2026.

ii. Quartier de gare – futur Pôle d'échange Multimodal (PEM) de Fougères

La ville de Fougères, Fougères Agglomération ainsi que la Région ont convenu de l'implantation du Pôle d'Echanges Multimodal (PEM) de Fougères en cœur de ville en cohérence avec nos objectifs communs et le programme national « Action Cœur de Ville ».

Le PEM de Fougères va permettre de répondre au défi de la transition écologique, au développement des transports collectifs, des déplacements doux et de l'intermodalité. Ces déclinaisons de la mobilité durable visent à diminuer l'impact des moyens de transport utilisés sur l'environnement. Le futur PEM, « hub » des mobilités de Fougères Agglomération, regroupera ainsi le réseau de transport urbain du SURF associé aux correspondances régionales du réseau BreizhGo, les transports scolaires tout en intégrant les mobilités douces et la mise en place d'une ligne de Transport Collectif en Site Propre (TCSP) Fougères-Rennes à terme.

En terme d'aménagement et d'urbanisme, le secteur République – Gare routière, lieu de convergence des axes structurants en cœur de ville, s'est imposé comme le site idéal pour accueillir le Pôle d'Echanges Multimodal. L'implantation du PEM s'inscrit pleinement dans ce secteur d'intervention prioritaire de notre projet « Cœur de Ville ». Elle entraîne des travaux de connexion au sein de la place de la République, avec le Forum et la Gare routière, et d'aménagement des espaces publics à proximité immédiate comme l'esplanade des Chaussonnières.

DEFINITION DU PÉRIMÈTRE ANALYSE

→ Intégrant, d'après le programme :

- Place de la République
- Gare routière
- rue de Sévigné
- rue des Frères Déveria
- parking du Cinéma
- esplanade des Chaussonnières

+ amorces :

- . rue des Feuteriers
- . bd Jean Jaurès
- . rue Jules Ferry
- . rue Pasteur
- . impasse de la République
- . bd de la Chesnardière
- . rue Poulllet

→ Surfaces d'aménagement = 48 000 m²

→ Ratio = 89 euros / m²

induit un projet de réemploi très ambitieux



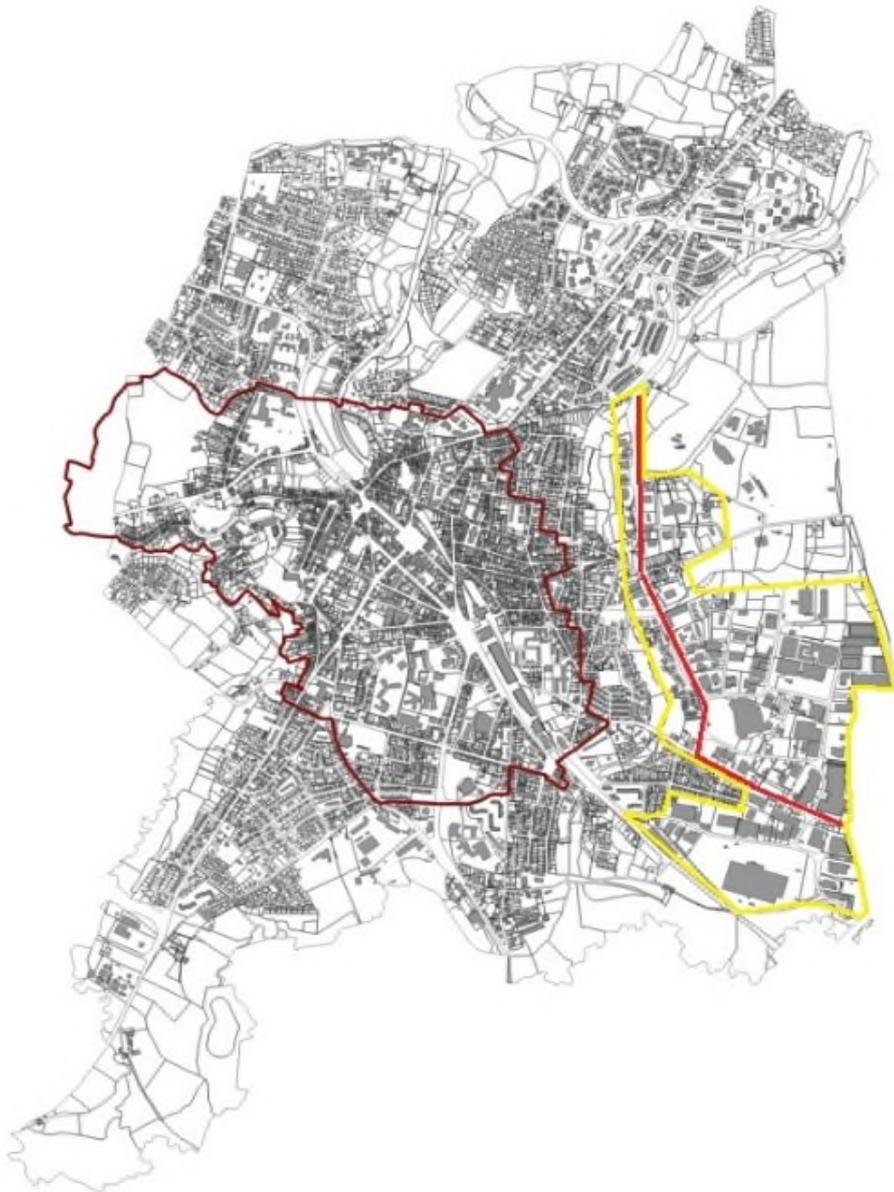
iii. Secteurs situés en entrée de ville

Depuis plusieurs décennies, les entrées de villes et d'agglomération ont été marquées par le développement soutenu de zones monofonctionnelles, mal articulées entre elles et avec les centres-villes et accordant une place prépondérante à la voiture. Ce modèle de développement n'est plus soutenable écologiquement, économiquement et socialement. La seconde phase d'Action Cœur de Ville (2023-2026) comporte un nouveau dispositif visant à améliorer la qualité urbanistique de ces entrées de ville.

La ville de Fougères a identifié le secteur du boulevard Groslay, intégrant les zones d'activités de la Guénaudière et de l'Ecartelée, en tant qu'entrée de ville à requalifier prioritairement (zone en jaune). A terme, l'objectif est de transformer le boulevard périphérique de Groslay en un boulevard urbain structuré et présentant plus d'aménités.

Le boulevard de Groslay ainsi que le boulevard Michel Cointat (axes en rouge) souffrent aujourd'hui de l'absence d'une vision d'aménagement d'ensemble. Nous retrouvons des locaux commerciaux, des équipements et des activités de services disposés le long de l'axe de manière lâche et peu dense. Les zones d'activités de la Guénaudière et de l'Ecartelée, traversées par ces axes, comportent majoritairement des activités industrielles, artisanales et logistiques. A ce stade, nous constatons les difficultés suivantes (liste non exhaustive):

- Les effets d'une mutation de locaux logistiques en locaux commerciaux de la zone de la Guénaudière avec des conséquences négatives en matière de qualité urbaine et de fonctionnement urbain ;
- Les problèmes de conflits d'usage en matière de flux de circulation entre les activités traditionnelles (industrie, poids lourds...) et les flux de clientèles ;
- Les qualités urbaines et paysagères médiocres du secteur (en jaune sur la carte ci-dessous).



4.2 Identification de chacun des secteurs d'intervention

Le périmètre des secteurs d'intervention est le même que dans l'avenant de projet dit « phase de déploiement » de 2021 précisant la stratégie et l'ensemble des actions à mener sur le territoire de Fougères.

Pour rappel, les secteurs d'intervention prioritaires sont :

- Secteur 1 - La Haute-Ville comprenant les projets de :
 - Requalification de la rue de Pinterie
 - Végétalisation entre le Jardin Public et la place Aristide Briand
 - Dynamique du commerce de proximité
 - Réhabilitation du logement ancien dans le cadre de l'OPAH-RU
 - Amélioration de la gestion du stationnement

- Secteur 2 - Boulevard Jean Jaurès - Place de la République – Gare Routière :
 - La création du Pôle d’Echange Multimodal de Fougères
 - Accueil de la DGFIP

- Secteur 3 - La Voie Verte :
 - Aménagement de la rue de la forêt
 - Site d’accueil des cyclotouristes (V9) dans le Jardin des Fêtes

- Secteur 4 : Le secteur du Château :
 - Le CIAP « La Coursive »
 - Bon état écologique du Nançon

- Secteur 5 - Renouveau urbain :
 - Quartier de l’Annexe
 - Îlot Bertin

Une cartographie des secteurs d’intervention est présentée en annexe 2.

Article 5. Modification de la convention d’Opération de revitalisation du territoire

Le présent avenant vaut avenant modificatif de la convention d’Opération de revitalisation du territoire signée par la ville de Fougères et Fougères Agglomération.

A ce titre, les périmètres ACV 2023-2026 constituent des secteurs d’intervention de l’ORT.

Le cas échéant, le présent avenant, au-delà de la commune signataire et de l’EPCI, doit faire l’objet d’une délibération des communes supplémentaires déjà individuellement signataires de l’ORT en cours de validité. Il est approuvé en comité de pilotage local puis en comité régional des financeurs ACV.

Une instruction du Gouvernement aux préfets confirme les modalités de cette modification.

En tout état de cause, l’extension du périmètre ORT aux entrées de ville doit veiller à préserver la politique de soutien au commerce dans les centres-villes.

A ce titre, les secteurs d’intervention comprenant des entrées de ville :

- Doivent être distincts des secteurs d’intervention comprenant des centres-villes où des mesures dérogatoires en matière d’autorisation d’exploitation commerciales s’appliquent ;

- Les entrées de villes ne peuvent pas être qualifiées de « centre-ville ». Ainsi, sauf exception, les secteurs d'intervention définis en entrée de ville et distincts du centre-ville ne peuvent pas être qualifiés de « secteurs d'intervention comprenant un centre-ville ».

Les financements et interventions mises en œuvre dans le cadre volet habitat de la convention d'ORT sont poursuivis selon les modalités de contractualisation définies entre la ville, l'agglomération et l'Anah dans le cadre de la convention d'OPAH-RU.

Article 6. Plan d'action prévisionnel global et détaillé pour la période 2023-2026

A l'échelle de la ville et plus particulièrement du périmètre ORT, le plan d'action global pour la période 2023-2026 comprend les actions suivantes :

	Titre du projet	Type d'action	Axe	Maître d'ouvrage	Partenaires	Coût total (TTC)	Date de lancement	Date de livraison
Ville verte et respirable	Végétalisation des cours d'école (3 écoles)	Action	4	Ville		chiffrage en cours	2023	2026
	Végétalisation en Ville	Etude ; Action	4	Ville		chiffrage en cours	2023	2026
	Végétalisation des espaces de stationnement (+ 500 m ²)	Action	4	Ville		chiffrage en cours	2024	2026
	Amélioration de la gestion de l'eau - Espaces publics	Action	4	Ville	Etat	chiffrage en cours	2023	2026
	Amélioration de la gestion de l'eau - Zonage pluvial	Etude	4	Ville	Fougères Agglo (compétence EP déléguée)	100 000 €	2022	2024
	Récupération des eaux de pluie des bâtiments publics	Action	4	Ville		44 000 €	2024	2026
Ville décarbonnée	Développement des bornes de recharge électrique	Action	3	SDE 35	Ville, Ouest Charge	chiffrage en cours	2021	2026
	Télégestion des équipements publics	Action	5	Ville	ALE	chiffrage en cours	2022	2026
	Modernisation des systèmes d'éclairage public dans les espaces publics (LEDs)	Action	4	Ville	Etat (fonds vert)	548 000 €	2023	2026
	Modernisation des systèmes d'éclairage dans les équipements municipaux (LEDs)	Etude	4	Ville		700 000 €	2023	2026
	Captation de l'énergie solaire sur certains équipements (CTM/Ateliers)	Etude	4	Ville		chiffrage en cours	2024	2026
	Création d'un réseau de chaleur	Etude ; Action	4	SDE	En cours	chiffrage en cours	2025	2026

Ville marchable et cyclable	Schéma cyclable	Etude	3	Ville		47 000 €	sept-22	déc-23
	Schéma cyclable - Création de linéaires cyclables	Action	3	Ville	Fougères Agglo (FA), Cerema, Département	9 200 000€ (long terme)	2024	2037
	Plan d'amélioration des déplacements	Etude	3	Ville		70 000 €	sept-23	juin-24
	Aménagement d'un accueil des cyclotouristes (V9) au Jardin des Fêtes	Action	3 ; 5	Ville	Office du Tourisme (OT)	chiffrage en cours	2023	2026
	Navette électrique du centre-ville	Action	3	Fougères Agglo		chiffrage en cours	2024	2025
	Gestion du stationnement (payant/zones bleues)	Action	3 ; 4	Ville	Banque des Territoires (BDT)	45 000 €	2022	2024
	Pôle d'Echanges Multimodal	Action	3 ; 4	Ville	Etat, Région, Département, FA	6 000 000 €	2024	2026
Ville renouvelée	Réalisation d'une crèche - Quartier de l'Annexe	Action	5	Ville	Région, Département, Etat (CAF)	1 850 000 €	janv-23	avr-24
	Réalisation de la maison des jeunes - Quartier de l'Annexe	Action	5	Ville	Etat (dont CAF), Région, Département, Banque des Territoires	1 910 000 €	juin-22	mai-24
	Immeuble 5 rue de la Pinterie - Réhabilitation	Action	1	Fougères Habitat	Ville, Action Logement, Caisse des dépôts	1 405 000 €	juil-22	juil-24
	Neotoa - Bonabry - Création d'une résidence	Action	1	Neotoa	Etat	chiffrage en cours		2024
	Programme Jules Ferry - Création d'une résidence	Action	1	SCI Épinay		chiffrage en cours		2024
	Programme Dorangerie - Création d'une résidence	Action	1	Laïta		chiffrage en cours		2024
	Rénovation et extension de l'école Duguesclin	Action	5	Ville	Etat	2 084 000 €	2023	avr-25
	Aménagement de l'ancienne friche Bertin - espace public	Action	4	Ville		chiffrage en cours		sept-25
	Création d'une Maison de santé - ilot Bertin	Action	5	Ville	Etat, Région, Département, Fougères Habitat	3 150 000 €	déc-23	sept-25
	Aides logements vacants - Rénovation/restructuration	Action	1	Ville		450 000 € (jusqu'à 2023, opération continue)	2018	2026
	Accompagnement Action Logement - Subventions ou prêts	Action	1	Action Logement		2 264 676 € (jusqu'à 2023, opération continue)	2018	2026
	Logements - ilot Bertin	Action	1	Fougères Habitat, Avelouest		chiffrage en cours	2022	2026
	Aménagement du quartier de l'Annexe - espace public	Action	4	Ville	Etat, Région, BDT	3 775 000 €	2022	2026
	Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH-RU)	Action	1	Fougères Agglo	Ville, Anah, Département, Action Logement, Banque des Territoires	9 000 000 €	2022	2026
	Rénovation et extension du couvent des urbanistes	Action	4 ; 5	Fougères Agglo	Etat, Région, Département, Ville	11 000 000 €	2023	2026
	Rénovation ou démolition/reconstruction de la Résidence du Bois Guy	Etude	1	Fougères Habitat	Ville, Action Logement	chiffrage en cours	2024	2026
	Création Crèche - Quartier Chattière	Action	5	Ville	Etat (dont CAF), Région, Département	1 132 000 €	janv-25	2026
Requalification de l'entrée de ville : Secteur Grosly-Guesnaudière-Ecartelée	Etude	2 ; 3 et 4	Ville	BDT	100 000 €	2024	2026	
Ville animée	Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP)	Action	4 ; 5	Ville	Etat (dont Drac), Région, Département, Banque des Territoires	8 700 000 €	2023	juin-25
	Requalification de la rue de la Forêt	Etude; Action	1 ; 2 ; 3 ; 4	Ville	Département (aménagement vélo)	1 500 000 €	2023	2025
	Poursuite de la dynamique commerciale (Boutique Test et Pass Commerce et Artisanat)	Action	2	Ville	OT, CCI, CMA, FA, IPF, Région	chiffrage en cours	2018	2026
	Aides SPR - Rénovation	Action	1 ; 4	Ville		574 000 € (jusqu'à 2023, opération continue)	2018	2026
	Requalification de la rue de Pinterie	Etude; Action	1 ; 2 ; 3 ; 4	Ville	BDT	chiffrage en cours	2023	2026

Pour rappel, les cinq axes du programme Action Cœur de Ville pour la période 2023-2026 sont :

- **AXE 1** : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat
- **AXE 2** : Favoriser un développement économique et commercial équilibré
- **AXE 3** : Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonnées
- **AXE 4** : Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager
- **AXE 5** : Constituer un socle de services dans chaque ville

Au total, 42 actions sont liées au programme Action Cœur de Ville dont 22 sont financées en partie par les partenaires (ACV 1 et 2).

Concernant le volet 2 d'ACV, 26 nouvelles actions sont présentes, dont 8 mobilisent les partenaires financiers du programme.

Article 7. Evaluation des projets

7.1 Evaluation quantitative



Commerces vacants

Taux de vacance (2020)

- Moyenne nationale : 13%
- Fougères : **11%**
- Rue de la forêt : 40%



Attractivité de l'hypercentre (Haute-Ville)

Taux d'attractivité (entre janvier et décembre 2021)

- Moyenne nationale : 62 % des habitants de l'EPCI se rendent au moins une fois par mois dans le centre de la ville ACV
- Fougères Agglomération : 65% des habitants se rendent au moins une fois par mois dans le centre de Fougères



Logements vacants

Taux de vacance longue durée (2020)

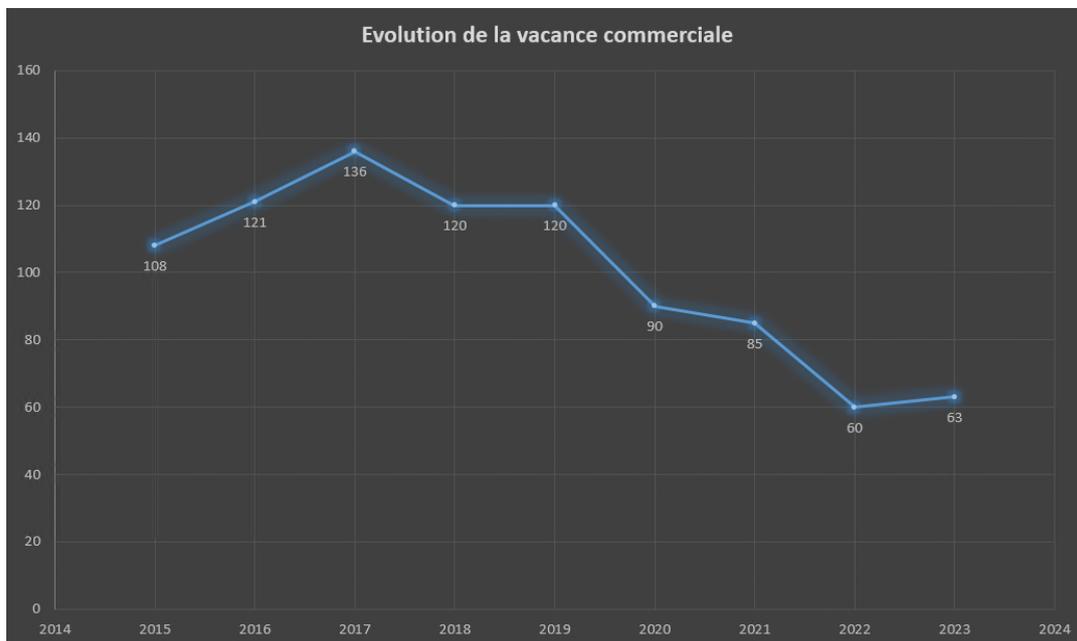
- Moyenne nationale : 4,7 %
- Fougères : entre 5 et 7%
- Périmètre OPAH-RU : **9,9 %**

Source : Mytraffic (ANCT)

Le programme Action Cœur de Ville a permis d'accélérer la remise sur le marché des locaux commerciaux et des logements vacants dans la continuité de l'action municipale entreprise depuis 2016.

- Entre 2018 et 2022, le marché immobilier fougerais est devenu très attractif, comme en atteste les chiffres suivants :
 - Nombre de transactions enregistrées :
 - **1732 entre 2018 et 2022**
 - Nombre de PC délivrés :
 - **333 entre 2018 et 2022**
 - Nombre de logements subventionnés « Site Patrimonial Remarquable », soit **155 au total** :
 - **2019 : 24**
 - **2020 : 38**
 - **2021 : 44**
 - **2022 : 49**
 - Nombre de logements vacants subventionnés et remis sur le marché, soit **31 au total** :
 - **2018 : 2**
 - **2019 : 11**
 - **2020 : 6**
 - **2021 : 8**
 - **2022 : 4**

- En matière de commerce, la période 2018-2022 a été particulièrement dynamique avec une baisse de 50% des locaux vacants.



Source : Observatoire les locaux vacants – Ville de Fougères

Ainsi, les indicateurs suivants démontrent un accroissement de l'accompagnement de l'installation des nouveaux commerçants :

- Nombre de dossier « Pass Commerce et Artisanat » sur la ville, soit **61 au total** :
 - **2018 : 1**
 - **2019 : 9**
 - **2020 : 15**
 - **2021 : 20**
 - **2022 : 16**

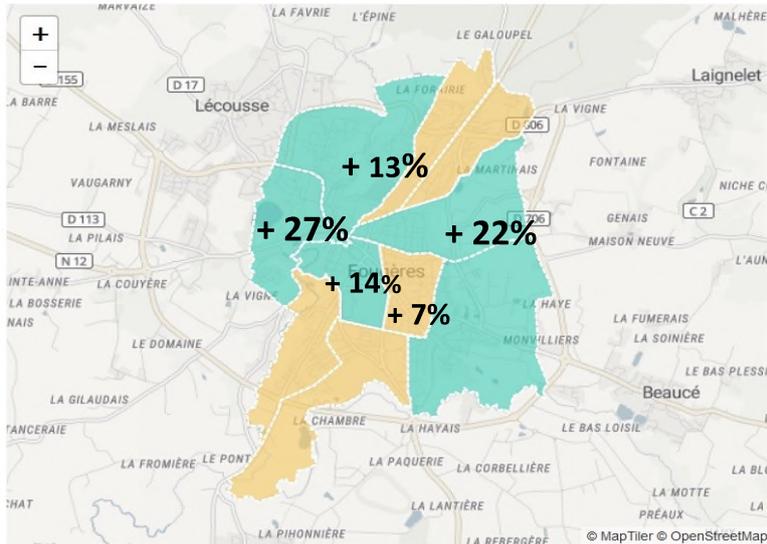
- Nombre de dossier « Boutiques Tests » sur la ville, soit **22 au total** :
 - **2019 : 3**
 - **2020 : 1**
 - **2021 : 4**
 - **2022 : 5**
 - **2023 : 9**

Enfin, nous constatons une hausse de la fréquentation du centre-ville entre juin 2022 et juin 2023 :

1. Zoom sur juin 2023

Évolution de la fréquentation mensuelle sur tous les quartiers

- Par rapport à mai 2023 (M-1)
- Par rapport juin 2022 (M-12)



Cliquez sur les quartiers pour en savoir plus sur l'évolution de leur fréquentation.

5

quartier(s) ont connu une augmentation de la fréquentation (> 10%)

5

quartier(s) ont connu un maintien de la fréquentation

0

quartier(s) ont connu une diminution de la fréquentation (> 10%)

Source : Dataviz, ANCT

7.2 Evaluation qualitative

La Ville de Fougères et Fougères Agglomération se sont engagées avec l'Etat dans le programme « Action Cœur de Ville » avec la signature de la convention-cadre le 4 octobre 2018. Elle a été signée avec 9 autres partenaires : Région Bretagne, Département Ille-et-Vilaine, Agence nationale de l'habitat (ANAH), la Banque des Territoires, Action Logement, Etablissement Public Foncier de Bretagne (EPF), Fougères Habitat, la CCI Ille-et-Vilaine et le groupe Orange.

Entre 2018 et 2020, la phase d'initialisation du programme Action Cœur de Ville a permis de lancer plusieurs études avec un niveau d'expertise avancé grâce à un accompagnement conséquent de la part de la Banque des Territoires notamment.

Le programme Action Cœur de Ville de Fougères a été initié par 3 études structurantes :

- L'étude opérationnelle « Action Cœur de Ville » a validé la stratégie du projet de redynamisation du centre-ville ainsi que le périmètre d'Opération de Revitalisation Territoriale et les secteurs d'intervention. Au total, une cinquantaine de projets ont été exposés avec pour fil conducteur d'intensifier les connections entre les 3 polarités du cœur de ville (Ville Basse, Ville Haute et le Forum). Ce plan guide reprend les différentes actions en matière d'habitat, de

commerce, d'aménagement de l'espace public, de développement touristique, de service et de mobilité.

- L'étude pré-opérationnelle OPAH-RU a permis de flécher les immeubles pour lesquels une réhabilitation lourde est nécessaire. La convention en annexe a été signée en janvier 2022.
- L'étude de faisabilité du Pôle d'Echange Multimodal (PEM) a conforté la place de la République comme le site optimal pour la création du futur PEM du Pays de Fougères. A l'échelle du cœur de ville, l'implantation du PEM va être suivie par l'aménagement du boulevard Jean Jaurès, axe majeur entre la Ville Haute et le Forum.

En parallèle, la convention-cadre ACV a été homologuée en convention d'Opération de Revitalisation Territoriale (ORT) par arrêté préfectoral du 25 octobre 2019 grâce la définition du périmètre ORT. Cette convention ORT permet aux investisseurs de bénéficier du dispositif d'exonération fiscale « **Denormandie dans l'ancien** ». Sans possibilité d'obtenir les statistiques de la part de la DGFIP, l'impact semble modéré.

Par ailleurs, la ville de Fougères a bénéficié également du **Pinel breton sur deux programmes** (l'annexe-Duguesclin et Néotoa-Bonabry). Ce dispositif a suscité l'intérêt de promoteurs régionaux et nationaux à construire des logements neufs dans le cœur de ville de Fougères. **L'évaluation du pinel breton corrélé au programme Action Cœur de Ville est très positif et a permis le lancement de plusieurs programmes de logements neufs en cœur de ville.**

La signature de l'avenant à la convention-cadre ce 22 janvier 2021 marque le début de la phase de déploiement de nos projets jusqu'en 2023 avec 3 nouveaux partenaires : La Chambre des Métiers et de l'Artisanat, le groupe La Poste et le groupe Enedis.

Durant cette période 2021-2023, plusieurs plans de financement de dossiers majeurs pour notre politique de développement du centre-ville ont été définis avec les différentes partenaires:

- Implantation du **Pôle d'Echange Multimodal (PEM)**.
- Création du **Centre d'Interprétation de l'Architecture et des Patrimoines (CIAPs)** dont le chantier a débuté.
- **Opération d'Amélioration de l'Habitat et de Renouveau urbain.**

La ville a été lauréate sur deux appels à projet :

- « Cœur de Territoire » avec l'accueil d'une antenne du CNAM ;
- Accueil de 24 agents de la DGFIP dans le cœur de ville de Fougères.

Enfin, deux programmes privés ont bénéficié des fonds friches en 2022, à savoir :

- Néotoa-Bonabry : 1 743 m² de friches réhabilitées avec la construction de 33 logements soit en accession sociale à la propriété ou en investissement locatif ;
- Les ateliers Barbier : 1 840 m² de friches réhabilités en une opération mixte habitat et activité avec la création d'un centre de formation, de huit logements étudiants, locations d'espaces de travail, bureaux, salles de réunion, parkings.

Article 8. Validation de l'avenant

L'avenant est adopté en conseil municipal ainsi qu'en conseil communautaire.

La ville de Fougères et Fougères Agglomération s'engagent à présenter l'avenant de projet Action Cœur de Ville au Comité régional des financeurs qui est chargé d'émettre un avis.

Un avis favorable du comité régional des financeurs est nécessaire pour pouvoir procéder à la signature de l'avenant par toutes les parties.

Une copie de l'avenant signé est transmise à la direction du programme Action Cœur de Ville à l'ANCT et aux signataires de l'avenant.

AVIS DU CONTRÔLEUR
GENERAL EPFB

Favorable Défavorable

N°

Date :

Signature: Jean-Philippe

PIERRE

Signatures

À Fougères, le 18.04.2024, en **12 exemplaires**

Ville de Fougères	Fougères Agglomération	Etat
[Signature]	[Signature]	[Signature]
Louis FEUVRIER Maire	Patrick MANCEAU Président	Philippe GUSTIN Préfet
Conseil régional	Conseil départemental et ANAH	Action Logement
Loïg CHESNAIS-GIRARD Président	Jean-Luc CHENUT Président	Frédérique PELARD Directrice territoriale
Banque des Territoires	Fougères Habitat	Chambre de Commerce et d'Industrie
Muriel KLINGLER Directrice régionale adjointe	Eric BESSON Président	Jean-Philippe CROCQ Président
Ville de Louvigné-du-Désert	Ville de Rives-du-Couesnon	Etablissement Public Foncier de Bretagne
Jean-Pierre OGER Maire	David LEBOUVIER Maire	Carole CONTAMINE Directrice générale

Annexe 1 : Liste des actions 2023-2026 classées par axe (en orange : ACV1)

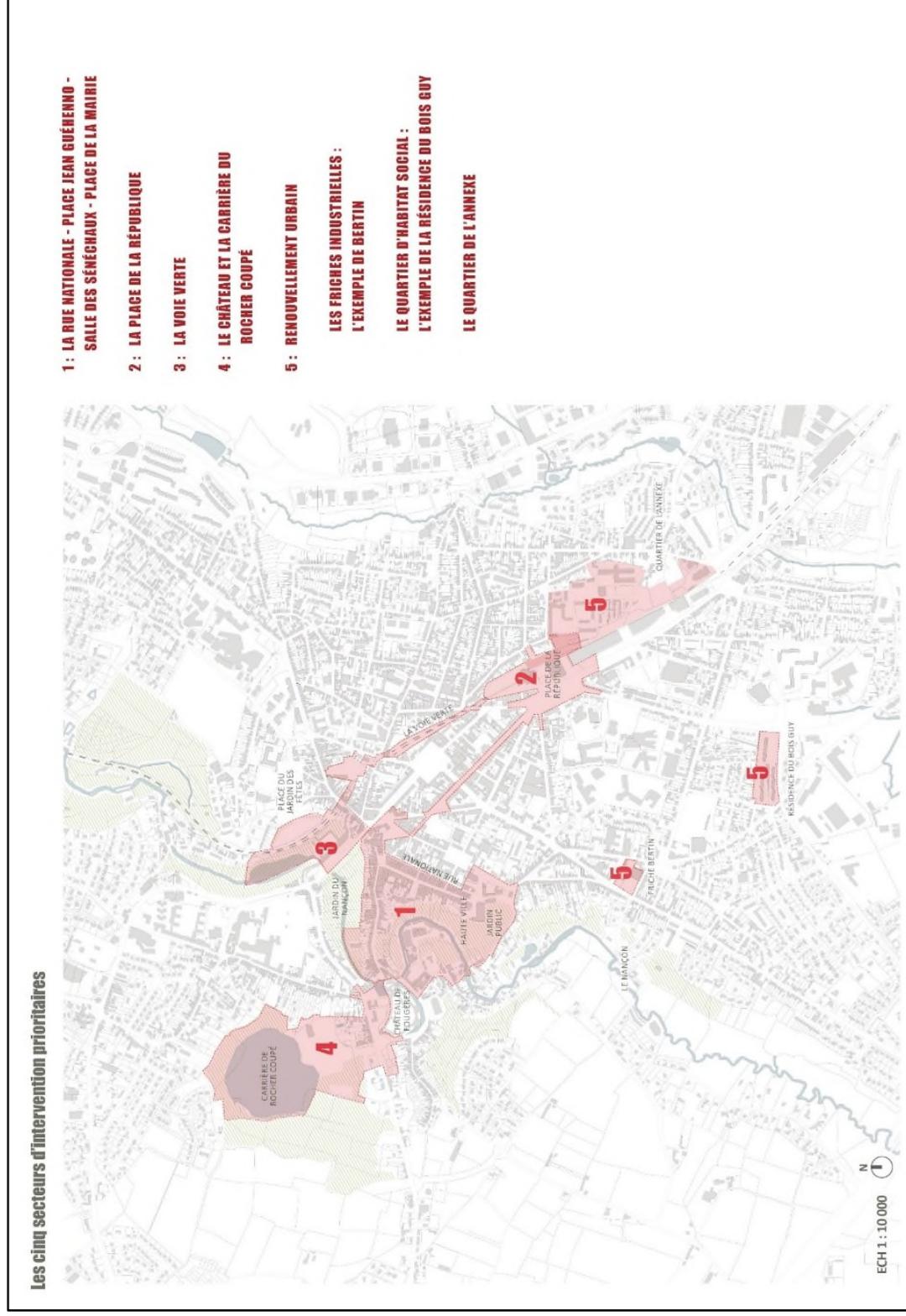
Axe	Titre du projet	Type d'action	Maître d'ouvrage	Partenaires	Coût total (TTC)	Date de lancement	Date de Livraison
1	Immeuble 5 rue de la Pinterie - Réhabilitation	Action	Fougères Habitat	Caisse des dépôts, Action Logement, Ville	1 405 000 €	juil-22	juil-24
	Neotoa - Bonabry - Création d'une résidence	Action	Neotoa	Etat	Chiffrage en cours		2024
	Programme Jules Ferry - Création d'une résidence	Action	SCI Épinay		Chiffrage en cours		2024
	Programme Dorangerie - Création d'une résidence	Action	Laïta		Chiffrage en cours		2026
	Aides aux logements vacants - Rénovation/restructuration	Action	Ville		450 000 € (jusqu'à 2023, opération continue)	2018	2026
	Accompagnement Action Logement - Subventions et prêts	Action	Selon projet : Fougères Habitat / Ville de Fougères / personnes physiques ou morales	Selon projet : personnes physiques ou morales, titulaires d'un droit réel (titre de propriété, bail à réhabilitation, usufruit locatif...)	2 264 676 € (jusqu'à 2023, opération continue)	2018	2026
	Logements - Ilot Bertin	Action	Fougères Habitat, Avelouest		Chiffrage en cours	2022	2026
	Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH-RU)	Action	Fougères Agglo	ANAH, Département, Banque des Territoires, Action Logement, Ville,	9 000 000€ (travaux) 140 000€ / an (ingénierie)	2022	2026
	Rénovation ou démolition/reconstruction de la Résidence du Bois Guy	Etude	Fougères Habitat	Ville, Action Logement	Chiffrage en cours	2024	2026
1 ; 4	Aides SPR - Rénovation	Action	Ville		574 000 € (jusqu'à 2023, opération continue)	2018	2026
1 ; 2 ; 3 ; 4	Requalification de la rue de la Forêt	Etude; Action	Ville		1 500 000 €	2023	2025
	Requalification de la rue de Pinterie	Etude; Action	Ville		Chiffrage en cours	2023	2026
2	Poursuite de la dynamique commerciale - Boutique Test et Pass Commerce et Artisanat	Action	Ville	Région, OT, CCI, CMA, Fougères Agglo, IPF	Chiffrage en cours	2018	2026
2 ; 3 et 4	Requalification de l'entrée de ville - Secteur Grosly-Guesnaudière-Ecartelée	Etude	Ville	Banque des Territoires	100 000 €	2024	2026
3	Schéma cyclable	Etude	Ville		47 000 €	sept-22	déc-23
	Schéma cyclable - Création de linéaires cyclables	Action	Ville	Département, Cerema, Fougères Agglo	9 200 000 € (long terme)	2024	2037
	Plan d'amélioration des déplacements	Etude	Ville		70 000 €	sept-23	juin-24
	Aménagement d'un accueil des cyclotouristes (V9) au Jardin des fêtes	Action	Ville	Office du Tourisme (OT)	Chiffrage en cours	2023	2024
	Navette électrique du centre-ville	Action	Fougères Agglo		Chiffrage en cours	2024	2025
	Gestion du stationnement (payant/zones bleues)	Action	Ville		45 000 €	2022	2024
	Pôles d'Echanges Multimodal	Action	Ville	Etat, Région, Département, Fougères Agglo	6 000 000 €	2024	2026
Développement des bornes de recharge électrique	Action	SDE 35	Ville, Ouest Charge	Chiffrage en cours	2021	2026	

4	Végétalisation des cours d'école (3 écoles)	Action	Ville		Chiffrage en cours	2023	2026
	Végétalisation en Ville	Etude ; Action	Ville		Chiffrage en cours	2023	2026
	Végétalisation des espaces de stationnement (+ 500 m²)	Action	Ville		Chiffrage en cours	2024	2026
	Amélioration de la gestion de l'eau - Zonage pluvial	Etude	Ville	Fougères Agglo (compétence EP déléguée)	100 000 €	2022	2024
	Amélioration de la gestion de l'eau - Espaces publics	Action	Ville	Etat	Chiffrage en cours	2023	2026
	Récupération des eaux de pluie des bâtiments publics	Action	Ville		44 000 €	2024	2026
	Modernisation des systèmes d'éclairage public dans les espaces publics (LEDs)	Action	Ville	Etat (fonds vert)	548 000 €	2023	2026
	Modernisation des systèmes d'éclairage dans les équipements municipaux (LEDs)	Etude	Ville		700 000 €	2023	2026
	Captation de l'énergie solaire sur certains équipements (CTM/Ateliers)	Etude	Ville		Chiffrage en cours	2024	2026
	Création de réseaux de chaleur (Secteurs Verrerie et Chatière)	Action	SDE 35	En cours	Chiffrage en cours	2025	2026
	Aménagement de l'ancienne friche Bertin - espace public	Action	Ville		Chiffrage en cours		sept-25
	Aménagement du quartier de l'Annexe - espace public	Action	Ville	Etat, Région, BDT	3 775 000 €	2022	2026
4 ; 5	Rénovation et extension du couvent des urbanistes	Action	Fougères Agglo	Etat, Région, Département, Ville	11 000 000 €	2023	2026
4 ; 5	Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP)	Action	Ville	Etat (dont Drac), Région, Département, Banque des Territoires	8 700 000 €	2023	juin-25
5	Télégestion des équipements publics	Action	Ville	Agence Locale de l'Energie	Chiffrage en cours	2022	2026
	Réalisation d'une crèche - Quartier de l'Annexe	Action	Ville	Région, Département, Etat (CAF)	1 850 000 €	janv-23	avr-24
	Réalisation de la maison des jeunes - Quartier de l'Annexe	Action	Ville	Etat (dont CAF), Région, Département, Banque des Territoires	1 910 000 €	juin-22	mai-24
	Rénovation et extension de l'école Duguesclin - Quartier de l'Annexe	Action	Ville	Etat	2 084 000 €	2023	avr-25
	Création d'une Maison de santé - Ilot Bertin	Action	Ville	Etat, Région, Département, Fougères Habitat	3 150 000 €	déc-23	sept-25
	Création d'une crèche - Quartier Chatière	Action	Ville	Etat (dont CAF), Région, Département	1 132 000 €	janv-25	2026



	Période 2023-2026
Axe 1	De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat
Axe 2	Favoriser un développement économique et commercial équilibré
Axe 3	Développer l'accessibilité et les mobilités <u>décarbonées</u>
Axe 4	Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager
Axe 5	Constituer un socle de services dans chaque ville

Annexe 2 : Cartographie des périmètres des secteurs d'intervention et des actions matures



Secteur du Château :

- Bon état écologique du Nançon
- Stationnement payant
- CIAP

Secteur Haute-Ville :

- Rénovation logements/ Commerce/ Animations
- Rue nationale
- Rue de la Pinterie
- Végétalisation

Périmètre ORT :

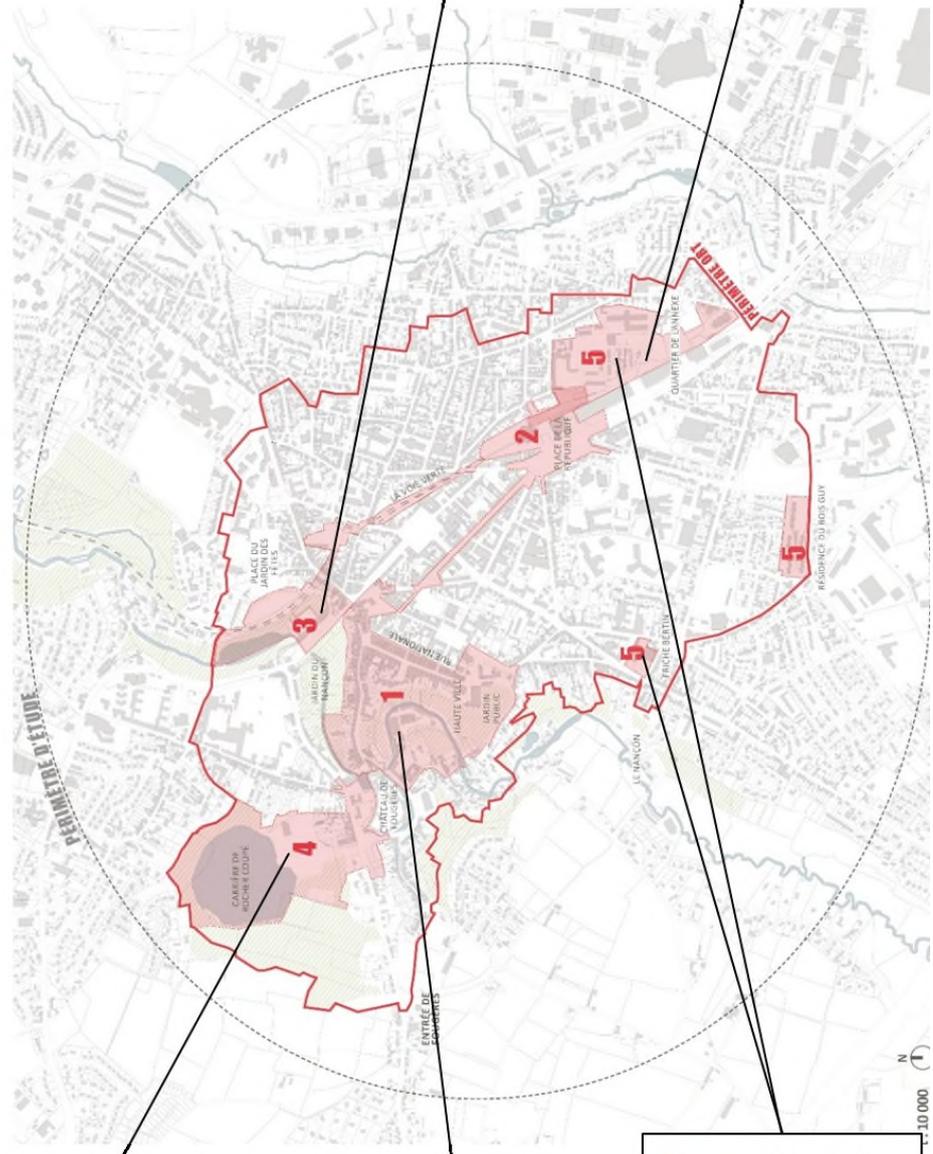
- Etude stratégique
- Etude de stationnement
- Schéma cyclable
- OPAH-RU
- Aides aux logements et aux commerces
- Charte d'élégance urbaine

Secteur du parking du Nançon :

- Ascenseur du Nançon
- Extension du couvent des urbanistes
- Rue de la Forêt

Secteur de la place de la République :

- Accueil DGFIP
- Pôle d'Echanges Multimodal (PEM)



Secteur de renouvellement urbain :

- Quartier de l'Annexe Duguesclin : Maison des jeunes, crèche, etc.
- Usine Bertin : Maison de santé

Annexe 3 – Bilan de la réalisation du programme ACV 2018-2022

1. Tableau de synthèse avec le financement de chaque partenaire

Le tableau ci-dessous reprend les **subventions** et les **engagements** pour les études et les actions non privées inscrites au programme 2018-2022 :

Coût total (TTC)	Ville	Etat	FA	CD35	Region	Anah	CAF	FH	AL	Agence de l'eau	BDT
30 575 354 €	15 151 804 €	4 582 804 €	3 299 677 €	2 244 833 €	1 960 846 €	1 923 681 €	424 500 €	405 589 €	200 000 €	250 000 €	131 620 €

FA : Fougères Agglomération

FH : Fougères Habitat

AL : Action Logement

BDT : Banque des Territoires

2. Etat d'avancement de la réalisation des actions : extraits actualisés du plan d'action sur GRIST (logiciel ANCT)

o Actions livrées

e d'acti	Titre du projet	Sous axe	Maître d'ouvrage	Partenaires locaux	Coût total	Financement cor	Date livraison	Etat d'avanceme
Étude	Etude opérationnelle Acti 1 à 5 - Axes 1 à 5	Ville de Fougères	BDT		70 800 €	VRAI	T3 2019	Action livrée
Étude	Etude de faisabilité du Pôl 3.1 - Diagnostics	Ville de Fougères	Région, BDT		52 320 €	VRAI	T2 2019	Action livrée
Étude	Etude potentiel commercial 2.1 - Diagnostics	Ville de Fougères	Scet, BDT		5 520 €	VRAI	T4 2019	Action livrée
Étude	Etude Mise en valeur de la 4.1 - Diagnostics	Ville de Fougères	BDT		15 000 €	VRAI	T4 2019	Action livrée
Étude	Etude pré opérationnelle (1.1 - Diagnostics	Fougères Agglomération	Anah, Département		74 460 €	VRAI	T4 2021	Action livrée
Étude	Elaboration d'une charte c 4.3 - Réhabilitati	Ville de Fougères			40 000 €	VRAI	T3 2021	Action livrée
Étude; Ac	Etude stationnement en c 3.3 - Stationnem	Ville de Fougères	Scet, BDT		42 000 €	VRAI	T3 2022	Action livrée
Action	Mission d'accompagnement 2.4 - Modernisat	Ville de Fougères	BDT		25 000 €	VRAI	T2 2021	Action livrée
Action	Video protection	Ville de Fougères			364 950 €	VRAI	10.2019	Action livrée
Action	Aménagement rue Nation. 4.2 - Requalificat	Ville de Fougères			261 347 €	FAUX	12.2018	Action livrée
Action	Formation des commerçai 2.4 - Modernisat	Ville de Fougères	Mission Locale		230 000 €	FAUX	T3 2021	Action livrée
Action	Ascenseur Pont des Feutei 3.6 - Aménagement	Ville de Fougères	Etat		1 555 000 €	VRAI	10.2020	Action livrée
Action	Ascenseur du parking de N 3.6 - Aménagement	Ville de Fougères	Etat, Département, R		1 555 000 €	VRAI	T4 2022	Action livrée
Action	Tiers-Lieu : Le Fil	2.6 - Développen	Fougères Agglomération	Etat, Région, Département	1 594 800 €	VRAI	T3 2021	Action livrée

○ Actions en cours - financées

e d'acti	Titre du projet	Sous axe	Maître d'ouvrage	Partenaires locaux	Coût total	Financement	Date livraison	Statut d'avancement
Action	Réhabilitation n°5 rue de la Pinterle		Fougères Habitat	Action Logement	1 105 589 €	VRAI	T4 2024	Action en cours
Action	Création du Centre d'inter	5.7 - Equipement	Ville de Fougères	Etat, BDT, Region, Dra	8 500 000 €	VRAI	T1 2025	Action en cours
Action	Maison des jeunes	5.6 - Offre et act	Ville de Fougères	Association du Valdoc	1 516 000 €	VRAI	T2 2024	Action en cours
Action	Crèche Multi-accueil	5.2 - Accès aux s	Ville de Fougères	CAF, Département, Re	1 843 000 €	VRAI	T4 2024	Action en cours

○ Actions en cours

e d'acti	Titre du projet	Sous axe	Maître d'ouvrage	Partenaires locaux	Coût total	Financement	Date livraison	Statut d'avancement
Étude; Ac	Étude pour le réaménagement	4.2 - Requalificat	Ville de Fougères	Partenaires locaux	1 500 000 €	FAUX	T1 2025	Action en cours
Étude; Ac	Étude pour le réaménagement	4.2 - Requalificat	Ville de Fougères	BDT		FAUX	T1 2026	Action en cours
Action	OPAH-RU : Opération d'ar	1.3 - Accompagn	Ville / Fougères Agglo	Anah, Action Logemer	9 129 000 €	FAUX	T4 2026	Action en cours
Action	Pôle d'Echange Multimod	3 - Axe 3 - Génér	Ville de Fougères	Fougères Agglomérati	6 000 000 €	FAUX	T2 2026	Action en cours
Action	Ligne Patrimoine	4.3 - Réhabilitati	Ville de Fougères		43 848 €	FAUX	T3 2024	Action en cours

○ Actions abandonnées

e d'acti	Titre du projet	Sous axe	Maître d'ouvrage	Partenaires locaux	Financement	Date livraison	Statut d'avancement
Étude	Etude d'un projet de résidence pour apprenants	5.1 - Diagnostics,	Ville de Fougères	CCI, BDT	VRAI		Action abandonnée

Insérer globalité tableau

Type d'activité ▼	Titre du projet	Sous axe ▼	Axe	Maître d'ouvrage	Partenaires locaux	Fiche aci	Coût total (TTC)	Financement complet
Étude	Etude opérationnelle Action Cœur de Ville	1 à 5 - Axes 1 à 5	1 à 5	Ville de Fougères	BDT	DF1	70 800 €	OUI
Étude	Etude de faisabilité du Pôle d'Echange Multimodal	3.1 - Diagnostics	3	Ville de Fougères	Région, BDT	DF2	52 320 €	OUI
Étude	Etude potentiel commercial du site de la CCI (60 rue natio	2.1 - Diagnostics	2	Ville de Fougères	Scet, BDT	DF3	5 520 €	OUI
Étude	Etude Mise en valeur de la salle de l'auditoire	4.1 - Diagnostics	4	Ville de Fougères	BDT	DF4	15 000 €	OUI
Étude	Etude pré opérationnelle OPAH-RU	1.1 - Diagnostics	1	Fougères Agglomér	Anah, Département	DF5	74 460 €	OUI
Étude	Etude d'un projet de résidence pour apprenants	5.1 - Diagnostics	5	Ville de Fougères	CCI, BDT	DF6	36 000 €	OUI
Étude	Elaboration d'une charte d'élégance urbaine	4.3 - Réhabilitati	4	Ville de Fougères		DF7	40 000 €	OUI
Étude; Action	Etude pour le réaménagement de la rue de la Forêt	4.2 - Requalificat	4	Ville de Fougères		DF8	93 321 €	NON
Étude; Action	Etude pour le réaménagement de la rue de la Pinterie	4.2 - Requalificat	4	Ville de Fougères	BDT	DF9	76 620 €	NON
Étude; Action	Etude stationnement en coeur de ville	3.3 - Stationnem	3	Ville de Fougères	Scet, BDT	DF10	42 000 €	OUI
Action	Réhabilitation n°5 rue de la Pinterie	1.2 - Constructio	1	Fougères Habitat	Action Logement	AM3	1 105 589 €	OUI
Action	OPAH-RU : Opération d'amélioration de l'habitat et de re	1.3 - Accompagn	1	Ville / Fougères Agg	Anah, Action Logemer	AM16	3 939 922 €	NON
Action	Mission d'accompagnement à la digitalisation des comm	2.4 - Modernisat	2	Ville de Fougères	BDT	DF11	25 000 €	OUI
Action	Video protection	-		Ville de Fougères		AM2	364 950 €	OUI
Action	Aménagement rue Nationale	4.2 - Requalificat	4	Ville de Fougères		AM4	261 347 €	NON
Action	Formation des commerçants aux outils numériques	2.4 - Modernisat	2	Ville de Fougères	Mission Locale	AM15	0 €	NON
Action	Ascenseur Pont des Feuterries	3.6 - Aménagement	3	Ville de Fougères	Etat	AM1	230 000 €	OUI
Action	Ascenseur du parking de Nançon	3.6 - Aménagement	3	Ville de Fougères	Etat, Département, R€	AM8	1 866 000 €	OUI
Action	Pôle d'Echange Multimodal	3 - Axe 3 - Génér	3	Ville de Fougères	Fougères Agglomérati	AM9	6 000 000 €	NON
Action	Navette électrique	3.2 - Amélioratio	3	Fougères Agglomér		AM10	240 000 €	NON
Action	Ligne Nature	5.7 - Equipement	5	Fougères Agglomér		AM11	88 200 €	NON
Action	Ligne Patrimoine	4.3 - Réhabilitati	4	Ville de Fougères		AM12	43 848 €	NON
Action	Création du Centre d'Interprétation de l'Architecture et d	5.7 - Equipement	5	Ville de Fougères	Etat, BDT, Region, Dra	AM13	8 500 000 €	OUI
Action	Maison des jeunes	5.6 - Offre et act	5	Ville de Fougères	Association du Valdoc	AM14	1 900 883 €	OUI
Action	Crèche Multi-accueil	5.2 - Accès aux s	5	Ville de Fougères	CAF, Département, Re	AM14	1 895 657 €	OUI
Action	Tiers-Lieu : Le Fil	2.6 - Développer	2	Fougères Agglomér	Etat, Region, Départe	AM7	1 594 800 €	OUI
Action	Accueil DGFIP	2.2 - Action fonc	2	Ville de Fougères	DGFIP		1 358 000 €	OUI

3. Bilan d'Action Logement

Adresse	Type d'action	Nombre de logements	Montant prêt LT engagé	Montant subvention engagée	Typologie	Date Livraison	Etat de la commercialisation	Etat de la livraison
5 rue de la Pinterie	Acquisition-amélioration	4	50 000 €	200 000 €	4 type 3	février-23	A commercialiser	En travaux
81 boulevard Edmond Roussin	Acquisition-amélioration	3	175 525 €	60 000 €	1 type 3 + 2 type 4	novembre-23	commercialisé	En travaux
7 bis rue de Plaisance	Acquisition-amélioration	1		32 000 €	1 type 5	novembre-22	commercialisé	Livré
4 rue Charles Le Goffic	Construction neuve	20	664 844 €	664 844 €	14 PLUS - 6 PLAI	décembre-23	A commercialiser	En travaux
119 rue de Rillé	Acquisition-amélioration	2		29 256 €	1 type 2 + 1 type 4	décembre-22	commercialisé	Livré
32 rue Jules Ferry	Acquisition-amélioration	3	115 007 €	49 289 €	3 type 2	avril-24	commercialisé	En travaux
63 rue de Nantes	Acquisition-amélioration	8	104 986 €	44 994 €	5 type 2 + 3 type 3	décembre-22	commercialisé	Livré
6 rue Porte Saint Léonard	Acquisition-amélioration	3	94 930 €	72 970 €	1 studio + 1 type 1 + 1 type 3	avril-24	A commercialiser	En travaux

4. Bilan de l'ANAH – OPAH-RU 2022-2026



Annexe 4 – Fiches actions matures

Fiche Action AM1

Titre du projet	Réhabilitation de l'immeuble au 5 rue de la Pinterie
Type du projet	Action
Axe de rattachement	Axe 1 : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat
Date de signature	
Description générale	<p>A la demande de la Ville de Fougères, Fougères Habitat a étudié un projet d'acquisition et de reconstruction d'un immeuble situé au 5 rue de la Pinterie en vue de la réalisation de logements locatifs.</p> <p>Lors de sa séance du 13 juin 2018, le conseil d'administration a entériné la réalisation de l'opération d'acquisition-amélioration.</p> <p>Ainsi, Fougères Habitat (OPH) réhabilite l'immeuble afin de proposer 4 logements à la location.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Réhabiliter un immeuble en friche - Proposer 4 logements en location sociale
Maître d'ouvrage	Fougères Habitat
Partenaires locaux	Ville de Fougères CF Architecture
Coût total	1 405 899 €
Financements prévisionnels	CDC prêt PLS 705 000 € Ville de Fougères 300 000 € Action Logement 200 000 € Fonds propre Fougères Habitat 150 899 €
Date de lancement	2022
Date de livraison	2024
Indicateurs d'avancement	Respect du calendrier
Indicateurs de résultat	Réalisation des logements

Fiche Action AM2

Titre du projet	Aides à la rénovation de logements vacants
Type du projet	Action
Axe de rattachement	Axe 1 : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat
Date de signature	
Description générale	<p>Cette aide peut être sollicitée par tout propriétaire privé bailleur ou occupant qui s'engage à rénover et/ou restructurer un logement vacant, soit dans le cadre de travaux de rénovation de logements locatifs, soit pour l'acquisition-amélioration d'un logement en résidence principale.</p> <p>Le dossier de demande doit être adressé avant tout début de travaux.</p> <p>Sont concernés par ce programme :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Les logements situés dans le Site Patrimonial Remarquable, dit SPR (ex ZPPAUP), ainsi que les zones UC du Plan Local d'Urbanisme ; ▶ Les logements vacants depuis au moins 3 ans, construits avant 1975 et n'ayant pas fait l'objet de travaux depuis plus de 15 ans ; ▶ Les travaux réalisés par un professionnel qui permettent de réaliser un projet global de rénovation visant à remettre le logement sur le marché, en le rendant conforme aux normes de confort et d'habitabilité et permettant d'atteindre un gain de classe énergétique de plus de 25 % ; <p>Les demandeurs seront accompagnés par un conseiller technique du service Rénobatys dans le montage et le suivi de leurs dossiers. Des conseils leur seront donnés sur les aides financières mobilisables en fonction de la nature des travaux à réaliser, après visite du logement.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Remettre sur le marché des logements aujourd'hui vacants • Répondre à la demande en logements en cœur de ville • Accueillir des ménages en cœur de ville • Entretien le patrimoine bâti
Maître d'ouvrage	Ville de Fougères
Partenaires locaux	ALE : service Rénobatys
Coût total	345 000 € (jusqu'à 2023) Action toujours en cours

Financements prévisionnels	<p>Selon les conditions des ressources, taux de subvention de 10 à 30% →</p> <p>Propriétaires-bailleurs, plafond de subvention fixé à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 15 000 € pour les travaux concernant un logement vacant (20 000 € en secteur SPR) ; - 5000 € pour les travaux dans les parties communes, selon un calcul au prorata. Ce montant de 5000 € correspond à un plafond par logement. <p>Propriétaires occupants : plafond de subvention fixé à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 15 000 € pour les travaux concernant un logement vacant (20 000 € en secteur SPR).
Date de lancement	2018
Date de livraison	2026
Indicateurs d'avancement	Pour chaque projet de rénovation Date de connaissance du projet de rénovation / d'acquisition-rénovation Date de dépôt de la demande de subvention Date de début des travaux Date de fin de travaux
Indicateurs de résultat	Nombre de logements vacants résorbés Nombre de logements créés Nombre de personnes logées

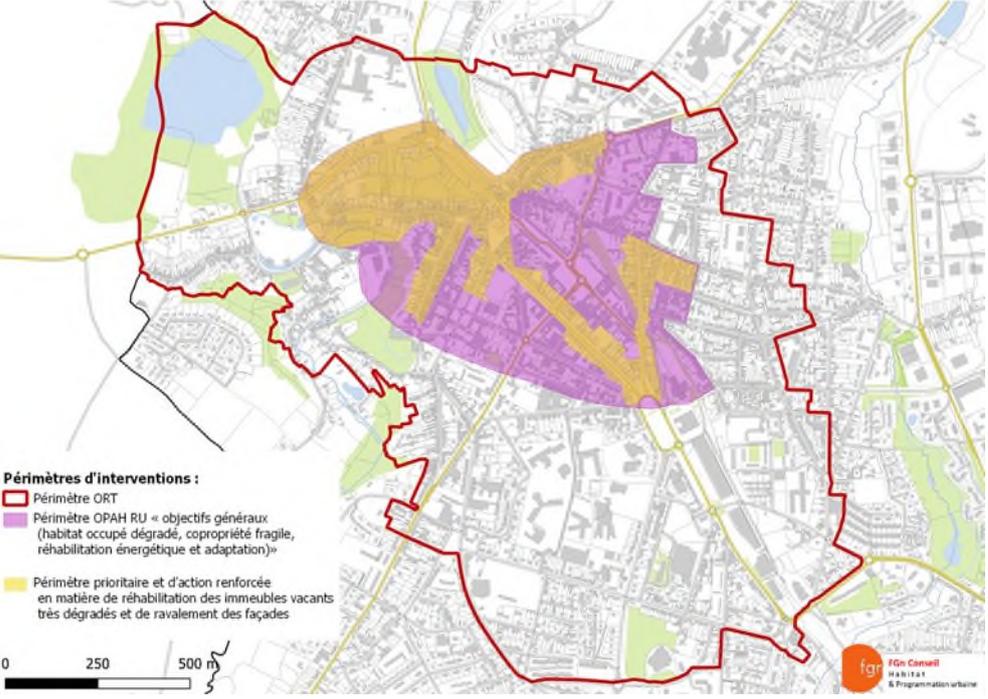
Fiche Action AM3

Titre du projet	Accompagnement Action Logement : « Redynamisation des centres des villes moyennes »
Type du projet	Action
Axe de rattachement	Axe 1 : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat
Date de signature	
Description générale	<p>Action Logement accompagne des opérations de revitalisation (visé au I de l'article L.302-2 du CCH) du volet « Habitat » sous formes de financements : prêts et subventions.</p> <p>Les opérations finançables sont l'acquisition-amélioration d'immeubles entier, l'acquisition/démolition-reconstruction de locaux ou d'immeubles en vue de leur transformation en logements, la construction d'immeubles de logements dans des dents creuses d'un tissu urbain continu, la restructuration globale de logements locatifs sociaux et la réhabilitation seule d'immeubles entiers du parc privé.</p> <p>Les logements cibles attendus sont les :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Logements locatifs sociaux (PLAI / PLUS / PLS y compris en colocation) ; - Logements locatifs intermédiaires (sous réserve d'un engagement de location d'à minima 9 ans, y compris colocation) ; - Logements locatifs privés (sous réserve d'un engagement de location d'à minima 9 ans, plafonds PINEL ou ANAH, y compris colocation) ; - Logements en accession à la propriété (directe, accession PSLA, SCI d'accession progressive ou démembrement accession/BRS, respect des plafonds d'accession HLM). <p>Le financement d'une opération n'est jamais de droit et doit faire l'objet d'une décision d'octroi au regard de l'éligibilité du projet et dans la limite de l'enveloppe annuelle. Les décisions d'octroi des fonds sont prises dans le cadre des instances de décision d'Action Logement Services.</p> <p>Les critères d'octroi, les conditions d'éligibilité et les caractéristiques sont susceptibles de varier.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Participer à la redynamisation du centre-ville de Fougères • Loger les salariés en favorisant l'emploi et le développement des entreprises

Maître d'ouvrage	Selon projet : personnes physiques ou morales, titulaires d'un droit réel (titre de propriété, bail à réhabilitation, usufruit locatif...)
Partenaires locaux	Selon projet : Fougères Habitat / Ville de Fougères / personnes physiques ou morales
Coût total	<p>En évolution selon les projets. Action toujours en cours.</p> <p>Depuis 2021 : 2 264 676€ subventionnés sur 11 projets ainsi que 4 projets supplémentaires non encore chiffrés →</p> <ul style="list-style-type: none"> • 5 rue de la Pinterie : 200 000 € • 81 boulevard Edmond Roussin : 60 000 € • 7 bis rue de Plaisance : 32 000 € • 4 rue Charles Le Goffic - Clos du Poète : 664 844 € • 119 rue de Rillé : 29 526 € • 32 rue Jules Ferry : 49 289 € • 63 rue de Nantes : 44 994 € • 6 rue Porte Saint Léonard : 72 970 € • 8 rue de Bonabry - Le Scenario : 180 000 € • 4 rue Marc Sangnier - L'Annexe dit les Jardins d'Exenna : 603 483 € • 44 avenue Georges Pompidou - Ilot Bertin : 327 840 € <p>C'est également 3 378 379 € en prêt à long terme sur 8 de ces opérations.</p>
Financements prévisionnels	Jusqu'à 1000 € TTC par m ² de surface habitable (y compris honoraires afférents)
Date de lancement	2021
Date de livraison	2026
Indicateurs d'avancement	Nombre de contact engagés Nombre de projets en cours ou prévus
Indicateurs de résultat	Nombre d'immeubles subventionnés et de logements créés Nombre de personnes physiques ou morales subventionnées Montant total des subventions

Fiche Action AM4

Titre du projet	Mise en œuvre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) sur la période 2022-2026
Type du projet	Action
Axe de rattachement	Axe 1 : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat
Date de signature	
Description générale	<p>L'OPAH RU participe au projet global de revitalisation du cœur de ville de Fougères visant à conforter son rôle de polarité structurante et de vitrine de l'Agglomération, en :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Améliorant globalement les conditions d'habitat, développant l'offre en logements via la réhabilitation, la restructuration d'immeubles et d'ilots dégradés, généralement durablement vacants, - Œuvrant à une meilleure gestion des copropriétés, - Ravalant les façades des axes structurants. <p>Cette politique d'amélioration et de développement de l'offre résidentielle est accompagnée d'autres actions visant la restructuration du cœur de ville avec notamment le traitement de l'offre commerciale, des espaces publics et de l'offre en mobilité.</p>
Objectifs	<ol style="list-style-type: none"> 1. Le périmètre global de l'OPAH-RU (zones violette et orange sur la cartographie) couvre les interventions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - L'incitation à la rénovation des logements et immeubles selon les critères de l'Anah : rénovation énergétique, adaptation au handicap et aux besoins liés à l'âge, et lutte contre l'habitat indigne ; - L'incitation à la rénovation des logements et immeubles selon des cibles et critères plus spécifiques à Fougères Agglomération et à la Ville de Fougères, via des aides sur fonds propres hors critères Anah : accession à la propriété et amélioration des parties communes des immeubles collectifs ; - Un volet spécifique d'observation et d'accompagnement des copropriétés fragiles dégradées ou énergivores. 2. Le sous-périmètre dit « actions renforcées » (en orange) couvre en outre, prioritairement au secteur violet, les interventions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - La réhabilitation d'immeubles entiers, dégradés et vacants ; - Un volet dit de renouvellement urbain, avec notamment la possibilité d'opération de restauration immobilière ou de recyclage foncier ;

	<p align="center">- Le ravalement des « façades ».</p> <p align="center">Périmètre de l'OPAH-RU (dont secteur d'intervention renforcée « immeubles vacants et dégradés » en jaune), et, par ailleurs, périmètre ORT</p>  <p>Périmètres d'interventions :</p> <ul style="list-style-type: none"> Périmètre ORT Périmètre OPAH RU « objectifs généraux (habitat occupé dégradé, copropriété fragile, réhabilitation énergétique et adaptation) » Périmètre prioritaire et d'action renforcée en matière de réhabilitation des immeubles vacants très dégradés et de ravalement des façades <p>0 250 500 m</p> <p align="right"> Fougères Agglomération Habitat & Programmation urbaine</p>
Maître d'ouvrage	Fougères Agglomération
Partenaires locaux	Ville de Fougères, Anah, Département, Banque des territoires, Action Logement
Coût total	Total investissement : 9 000 000 € Ingénierie annuelle : 140 000 €
Financements prévisionnels	Ville de Fougères, Anah, Département, Banque des territoires, Action Logement
Date de lancement	2022
Date de livraison	2026
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Signature de la convention OPAH-RU • Nombre de comités de pilotage stratégique • Nombre de comités techniques • Nombre de réunions d'informations (suivi-animation)
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de réalisations de logements par typologie à l'échelle du périmètre OPAH-RU • Nombre de logements indignes traités • Nombre de copropriétés accompagnées • Nombre de logements vacants remis sur le marché

Fiche Action AM5

Titre du projet	Poursuite de la dynamisation commerciale : subventions Boutique Test et PASS Commerce & Artisanat
Type du projet	Action
Axe de rattachement	Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré
Date de signature	
Description générale	<p>La Ville de Fougères poursuit sa politique de dynamisation commerciale en proposant des aides financières, dont celle nommée « Boutique Test » et sa participation au « PASS Commerce & Artisanat ».</p> <p>Ces aides sont destinées aux artisans et commerçants locaux, sur l'ensemble du périmètre communal de Fougères hors zones d'activités et industrielles.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Boutique Test : <p>Depuis 2019, en partenariat avec la SPL Fougères Tourisme, dans le cadre de son plan Commerce et Artisanat, Fougères accompagne les projets commerciaux durant 1 an via une aide dégressive de la ville s'articulant de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prise en charge de 50% du loyer le 1^{er} semestre (plafond 210€/mois) - Prise en charge de 33% du loyer le 2nd semestre (plafond 120€/mois) <p>Certaines rues, désormais moins concernées par la vacance commerciale, sont moins subventionnées (1^{er} S : 33% plafond 200€/mois, 2^{ème} S : 15% plafond 100€/mois).</p> <ul style="list-style-type: none"> • PASS Commerce & Artisanat (PCA) : <p>Le dispositif PASS Commerce et Artisanat est une aide directe aux investissements (travaux et équipements) pour les commerçants et artisans de services locaux (RCS ou répertoire des métiers) souhaitant créer, moderniser ou étendre leur activité.</p> <p>L'aide, soumise à conditions, représente 30% du montant investi (maximum de 7500€).</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Dynamiser et favoriser un développement économique local - Limiter la vacance commerciale - Apporter un soutien financier direct aux porteurs de projet
Maître d'ouvrage	Ville de Fougères

Partenaires locaux	<ul style="list-style-type: none"> • Boutique Test : SPL Fougères Tourisme • Pass Commerce & Artisanat (PCA) : Fougères Agglomération Région Bretagne Chambre de Commerce et de l'Industrie (CCI) Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA)
Coût total	<p>Boutique Test depuis 2019 : 25 dossiers / 42600€</p> <p>PCA : En moyenne 25k€/an :</p> <ul style="list-style-type: none"> - nov20 à oct21 > 19 dossiers = 27497€ - nov21 à oct22 > 14 dossiers = 23193€ - oct22 à nov23 > 13 dossiers = 20503€
Financements prévisionnels	<p>PCA avec centralité ORT : Fougères Agglomération, Région et Ville</p> <p>PCA hors centralité ORT : Fougères Agglomération et Ville</p>
Date de lancement	<p>2019</p>
Date de livraison	<p>Néant</p>
Indicateurs d'avancement	<p>Continuité des financements</p>
Indicateurs de résultat	<p>Boutique Test : Nombre de nouveaux porteurs de projets Nombre de locaux vacants Subventions attribuées</p> <p>Pass Commerce et Artisanat : Nombre de dossiers subventionnés Montants attribués</p>

Fiche Action AM6

Titre du projet	Création du Pôle d'Echange Multimodal (PEM) de Fougères
Type du projet	Action
Axe de rattachement	<p>Axe 3 : Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonnées</p> <p>Axe 4 : Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager</p>
Date de signature	
Description générale	<p>La ville de Fougères, Fougères Agglomération et la Région ont convenu de l'implantation du Pôle d'Echanges Multimodal (PEM) de Fougères en cœur de ville en cohérence avec nos objectifs communs et le programme national « Action Cœur de Ville ».</p> <p>Le PEM de Fougères va permettre de répondre au défi de la transition écologique, au développement des transports collectifs, des déplacements doux et de l'intermodalité. Ces déclinaisons de la mobilité durable visent à diminuer l'impact des moyens de transport utilisés sur l'environnement.</p> <p>Le futur PEM, « hub » des mobilités regroupera ainsi le réseau de transport urbain de Fougères Agglomération ainsi que les correspondances régionales du réseau BreizhGo, les transports scolaires tout en intégrant les mobilités douces et la mise en place d'une ligne de Transport Collectif en Site Propre (TCSP) Fougères-Rennes à terme.</p> <p>En terme d'aménagement et d'urbanisme, le secteur République – Gare routière, lieu de convergence des axes structurants en cœur de ville, s'est imposé comme le site le plus adapté pour accueillir le Pôle d'Echanges Multimodal.</p> <p>L'implantation du PEM s'inscrit pleinement dans ce secteur d'intervention prioritaire de notre projet « Cœur de Ville ».</p> <p>Elle entraîne des travaux de connexion au sein de la place de la République, avec le Forum et la Gare routière, et d'aménagement des espaces publics à proximité immédiate comme l'esplanade des Chaussonnières.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser, fluidifier et simplifier les déplacements en transports en commun et en modes doux • Diversifier les modes de déplacement (intermodalité) • Améliorer l'intégration des liaisons douces • Requalifier la place de la République, parvis de la médiathèque et l'esplanade des Chaussonnières • Créer un lieu d'accueil/d'attente et une maison des mobilités
Maître d'ouvrage	Ville de Fougères

Partenaires locaux	Habitats via les éco-conseils de quartier, des ateliers participatifs et des réunions publiques Fougères Agglomération Région Bretagne
Coût total	5 000 000 € HT
Financements prévisionnels	Département 500 000 € Région 1 350 000 € Etat 800 000 € Fougères Agglomération : 1 175 000 € Maitre d'ouvrage Ville de Fougères : 1 175 000 € FEDER (en cours de sollicitation, modifiera la participation Ville et Fougères Agglomération)
Date de lancement	2019-2020 : étude de définition / faisabilité 07/2023 : choix de la maîtrise d'œuvre et lancement des études correspondantes 12/2024 : RAO 02/2025 : démarrage travaux / phasage tranches
Date de livraison	2026 : fin des travaux et mise en service effective
Indicateurs d'avancement	Respect du calendrier décrit Financements obtenus
Indicateurs de résultat	Mise en œuvre effective et bon fonctionnement Respect des objectifs de départ Retour des usagers

Fiche Action AM7

Titre du projet	Création d'un Plan d'Amélioration des Déplacements Fougerais (PADF)
Type du projet	Etude et Action
Axe de rattachement	Axe 3 : Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonnées
Date de signature	
Description générale	<p>Le plan de circulation en vigueur au niveau du centre-ville de Fougères date des années 1997-1999.</p> <p>La création de ce PADF vise à identifier et mettre en œuvre des actions au niveau des quartiers afin de favoriser la pratique du vélo et de la marche, et de rendre les rues plus apaisées et accessibles pour tous les citoyens.</p> <p>Le PADF permet de réorganiser et hiérarchiser les flux censés traverser un espace urbain. On cherche principalement à conserver un accès riverain mais à réduire ou même supprimer le trafic de transit.</p> <p>La plupart des actions peuvent être expérimentées de manière temporaire, afin d'évaluer l'impact positif et négatif des actions. L'expérimentation temporaire est également un outil politique, permettant une meilleure acceptation par les usagers concernés.</p> <p>Pour les encadrer, le plan d'amélioration des déplacements nécessite une réflexion globale à l'échelle des quartiers, pour décider l'application de plusieurs actions complémentaires sur les rues concernées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en sens unique, ou inversion de sens de circulation ; • Mise en impasse ; • Filtres modaux.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Anticiper les répercussions liées aux projets actuels (création du PEM par exemple) ; - Inciter les habitants à utiliser les mobilités douces ; - Créer des voiries adaptées aux besoins à venir.
Maître d'ouvrage	Ville de Fougères
Partenaires locaux	
Coût total	70 000 €
Financements prévisionnels	
Date de lancement	Cadrage – lancement : juillet 2023
Date de livraison	Rédaction du document : été 2024
Indicateurs d'avancement	Respect des dates
Indicateurs de résultat	Usage des mobilités douces Comptages routiers Nombre de stationnement Avis des habitants

Fiche Action AM8

Titre du projet	Création d'un Schéma Directeur Cyclable de la Ville de Fougères
Type du projet	Etude
Axe de rattachement	Axe 3 : Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonnées
Date de signature	
Description générale	<p>Le schéma directeur cyclable est un document cadre à long terme sur la politique cyclable. Il contribue à promouvoir de manière concertée l'usage du vélo en développant notamment un réseau d'itinéraires continus et sécurisés permettant de donner une vraie place aux cyclistes.</p> <p>En 2022, la Ville a été lauréate dans le cadre de l'appel à projet « AVELO 2 - Développer le système vélo dans mes territoires » lancé par l'ADEME, afin de solliciter une aide financière pour l'élaboration du schéma directeur cyclable, mission confiée au bureau d'étude BL EVOLUTION.</p> <p>Cette démarche a permis :</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'élaborer le réseau cyclable de la Ville de Fougères en intégrant l'amélioration de la cyclabilité de la zone 30 tout en créant des continuités cyclables entre la zone 30 et les axes structurants ; • De guider les investissements de la Ville sur le court, moyen et long terme pour apporter continuité, sécurité et cohérence de traitement au regard des itinéraires prévus dans les schémas cyclables intercommunal et départemental (Itinéraires d'intérêt Départemental ou d'intérêt local) ; <p>L'élaboration de ce schéma s'est déroulée en quatre étapes coconstruites sur l'Axe 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Phase 1 : Etape de présentation du diagnostic ; • Phase 2 : Etape de présentation des scénarios ; • Phase 3 : Plan d'action opérationnel ; • Phase 4 : Planification pluriannuelle.
Objectifs	<p>Développer une offre fonctionnelle en :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Reliant les quartiers aux pôles générateurs de déplacements ; • Traitant les coupures du réseau existant ; • Structurant les itinéraires autour des axes routiers majeurs ;

	<p>Développer les services de mobilité en :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Communiquant et sensibilisant la population à la pratique du vélo ; • Proposant du stationnement pour les vélos. <p>Les objectifs du schéma cyclables se déclinent en 6 axes stratégiques :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Rendre la ville cyclable au quotidien ; 2. Apaiser les circulations ; 3. Faciliter le stationnement des vélos ; 4. Développer l'écosystème de services vélo ; 5. Communiquer efficacement sur la pratique du vélo ; 6. Définir une gouvernance et un suivi de la politique cyclable et marchable. <p>Chaque axe se décline en actions, le schéma prévoit 14 actions.</p>
Maître d'ouvrage	Ville de Fougères
Partenaires locaux	
Coût total	Le montant total de cette étude est de 47 000 € TTC.
Financements prévisionnels	Agence de Développement et de Maîtrise de l'Énergie (ADEME) : 20 000 €
Date de lancement	2022
Date de livraison	2024 (livraison du schéma vélo)
Indicateurs d'avancement	Respect du calendrier
Indicateurs de résultat	Livraison du Schéma Cyclable et suivi de ses axes / actions

Fiche Action AM9

Titre du projet	Végétalisation des cours d'école de la Ville
Type du projet	Etude et Action
Axe de rattachement	Axe 4 : Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager
Date de signature	
Description générale	<p>Dans un contexte de changement climatique, il est envisagé de désimperméabiliser et végétaliser certaines écoles. Trois écoles sont actuellement envisagées pour cette action.</p> <p>Une étude est en cours concernant l'école maternelle Duguesclin afin de réduire la surface minérale et créer un îlot de fraîcheur.</p> <p>Deux autres écoles seront ensuite ciblées : l'école des Bleuets et de la Forairie.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Anticiper les changements climatiques : vagues de chaleur, inondations, etc. - Favoriser le bien-être et la santé des enfants - Développer la nature en ville
Maître d'ouvrage	Ville de Fougères
Partenaires locaux	Groupes scolaires (enseignants et élèves)
Coût total	35 000€ (école Duguesclin uniquement) Chiffrage en cours pour le coût total
Financements prévisionnels	Fonds vert (non sollicité actuellement, mais à envisager)
Date de lancement	Duguesclin : début des travaux autonome 2024 Bleuets et Forairie : objectif débiter l'étude en 2024
Date de livraison	Duguesclin : rentrée 2025 Bleuets et Forairie : objectifs travaux en 2025
Indicateurs d'avancement	Dates de lancement et fin des études Dates de lancement et réception des travaux
Indicateurs de résultat	Nombre de groupes scolaires où l'étude/action est effectuée Nombre de m ² désimperméabilisé et végétalisé (ratio) Nombre de végétaux ajoutés

Fiche Action AM10

Titre du projet	Végétalisation de certaines rues ou places publiques
Type du projet	Etude et Action
Axe de rattachement	Axe 4 : Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager
Date de signature	
Description générale	<p>Le souhait de la Ville est d'accentuer les îlots de fraîcheur, en créant des espaces de végétation et en ajoutant des arbres à différents endroits.</p> <p>Les projets actuellement envisagés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Façade nord de l'Hôtel de Ville : mise en place de plantes grimpantes ; • Place de la mairie devant la terrasse du restaurant : plantation d'une bande de 1,5m à 2m le long de la terrasse (trois arbres) ; • A l'angle de l'ancienne CCI : un arbre ; • Rue Pommereul : plantation d'un alignement d'arbre en vis-à-vis du bâtiment communal (trois arbres) ; • Rue Nationale – Beffroy : des arbustes plantés à l'angle de la place (trois arbustes et végétalisation de vivaces) ; • Place du Théâtre : plantation de trois arbres aux dimensions différentes et adaptées à chaque situation et de plantes vivaces ; • Jardin du Palais de Justice : un seul arbre, en arrière du jardin ; • Place Aristide Briand : plantation d'une bande d'arbres à la place des fontaines (5 arbres) et création d'une noue afin de récupérer et infiltrer les eaux pluviales ; • Place Pierre Symon : 2 arbres et végétalisation du pan de mur de l'accueil du château ; • Au niveau du bar l'An Mil : végétalisation et arbres. <p>Ces projets sont amenés à évoluer selon les préconisations de l'Architecte des Bâtiments de France.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer le cadre de vie des habitants ; - Lutter contre le changement climatique et les îlots de chaleur ; - Mieux gérer les eaux pluviales via la désimperméabilisation.
Maître d'ouvrage	Ville de Fougères
Partenaires locaux	Architecte des Bâtiments de France (secteur SPR) Tiriad Paysage (chargé d'étude)

Coût total	Etude de Tiriad Paysage : 9648€ TTC Implantation des arbres effectués par les Services Techniques, coût en cours de chiffrage
Financements prévisionnels	Fonds vert (dossier de subventions à monter)
Date de lancement	2024 (une partie seulement)
Date de livraison	NC
Indicateurs d'avancement	Date de lancement et réalisation des études Date de lancement et réalisation des travaux
Indicateurs de résultat	Nombre de m ² végétalisés et désimperméabilisés Nombre de végétaux plantés Retour des habitants et usagers

Fiche Action AM11

Titre du projet	Amélioration de la gestion de l'eau et de son infiltration : aménagements d'espaces publics
Type du projet	Action
Axe de rattachement	Axe 4 : Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager
Date de signature	
Description générale	<p>L'action vise à réaménager certains espaces publics afin de favoriser l'infiltration de l'eau, en limitant l'imperméabilisation des sols, assurant la maîtrise du débit et d'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement, tout en suivant les préconisations du zonage pluvial.</p> <p>Ce dernier est un véritable outil d'application d'une stratégie de gestion des eaux pluviales à l'échelle de Fougères.</p> <p>Certains aménagements de la Ville vont déjà en ce sens, désimperméabilisant certains endroits et créant des noues :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Abords du Cinéma, - Abords de Justy Specker en 2024. <p>D'autres endroits seront envisagés par la suite mais restent à définir.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Réduire les risques d'inondation afin de protéger les biens et les personnes ; - Préserver la qualité des milieux aquatiques en réduisant la pollution et en évitant la surcharge ou la saturation des égouts en temps de pluie ; - Offrir un développement végétalisé de la ville en revalorisant l'eau de pluie comme une ressource permettant son développement ; - Réapprovisionner les nappes phréatiques.
Maître d'ouvrage	Ville de Fougères
Partenaires locaux	Agence de l'eau
Coût total	34 000€ TTC (abords du cinéma) 115 000€ TTC (Justy Specker) Coût total amené à évoluer selon les nouveaux projets envisagés par la suite.
Financements prévisionnels	Etat (fonds vert)
Date de lancement	2023
Date de livraison	2026
Indicateurs d'avancement	Budget dédié Etudes et projets envisagés
Indicateurs de résultat	Nombre d'aménagements créés Coût final

Fiche Action AM12

Titre du projet	Amélioration de la gestion de l'eau et de son infiltration : création d'un zonage pluvial
Type du projet	Etude et Action
Axe de rattachement	Axe 4 : Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager
Date de signature	
Description générale	<p>L'action vise à mettre en place un zonage pluvial, un outil d'application d'une stratégie de gestion des eaux pluviales à l'échelle de Fougères.</p> <p>Ainsi, l'infiltration des eaux pluviales, de manière diffuse, par des dispositifs de gestion Intégrée des Eaux Pluviales devient la norme, pour tous projets de construction, d'aménagement, d'extension soumis à autorisation d'urbanisme d'une emprise au sol et/ou d'une surface de plancher créée supérieure à 20 m².</p> <p>Pour répondre aux objectifs fixés par la ville de Fougères et aux enjeux propres au territoire, le porteur de projet doit prévoir l'intégration des dispositifs de gestion des eaux pluviales dès le début des études de conception du projet de construction ou d'aménagement.</p> <p>La rétention et l'infiltration des eaux pluviales dans des dispositifs à ciel ouvert végétalisés et à faible profondeur doivent être la première solution recherchée.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Réduire les risques d'inondation afin de protéger les biens et les personnes ; - Préserver la qualité des milieux aquatiques en réduisant la pollution et en évitant la surcharge ou la saturation des égouts en temps de pluie ; - Offrir un développement végétalisé de la ville en revalorisant l'eau de pluie comme une ressource permettant son développement ; - Réapprovisionner les nappes phréatiques.
Maître d'ouvrage	Ville de Fougères
Partenaires locaux	IAOSENN Compétence eau pluviale déléguée à la Ville de Fougères par Fougères Agglomération via convention
Coût total	100 000 € TTC
Financements prévisionnels	Fonds propres
Date de lancement	2022
Date de livraison	2024
Indicateurs d'avancement	<p>Suivi du calendrier de phasage :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Phase 1 : Analyse du contexte hydraulique et hydrologique - Phase 2 : Définition de la stratégie pluviale - Phase 3 : Elaboration du Zonage - Phase 4 : Mise en application
Indicateurs de résultat	Intégration du zonage aux documents d'urbanisme en vigueur Application aux nouvelles demandes des porteurs de projet

Fiche Action AM13

Titre du projet	Modernisation des systèmes d'éclairage public dans les espaces publics (LEDs)
Type du projet	Action
Axe de rattachement	Axe 4 : Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager
Date de signature	
Description générale	<p>Fougères est une ville équipée de 4362 points lumineux (PBA, façades et candélabres) répartis dans les rues et espaces partagés.</p> <p>La Ville étant sensibilisée à l'environnement et aux économies d'énergies, un ensemble de mesure est instauré pour abaisser les puissances installées à travers des travaux annuels depuis 3 ans.</p> <p>Les actions sont basées sur le remplacement progressif des points lumineux à fortes consommations par des équipements Leds.</p> <p>Les luminaires dotés d'ampoule ballon fluorescent et iodure métallique ont tous été remplacés en priorité.</p> <p>Ainsi, sont désormais remplacées les dernières « fortes puissance » SHP (Sodium Haute Pression) en priorisant les rues restant allumées toute la nuit.</p> <p>Les espaces publics priorités sont : Ashford – Sully, Poulet, Sévigné, Forum Gare, Jean-Marie Chaperon, Place République, PK Cinema, Pasteur-Madiot, Bd Jean Jaurès, Av G de Gaulle, E. Trebourg, Feuteries - C. Malard, Place Carnot, Alexandre III, Cordier – Tribunal, PK Grande Douve, Bd M. Leclerc, Prés, Baon - A. Durant, Caserne – Urbanistes, Av Verrerie, Giratoire Cotteret, Route Gorrion, Bd St Germain, Route St James, Bd Faucheux, CTM.</p> <p>Par ailleurs, depuis la fin d'année 2021, la Ville procède à l'extinction progressive de certaines rues de 23h à 6h.</p> <p>A l'heure actuelle 84.8% du parc est coupé 7h par nuit, soit une diminution de 2 555h d'éclairage à l'année. De plus sur la période du 15 mai au 15 août, ces zones ne sont plus du tout éclairées.</p> <p>Les rues allumées toute la nuit sont remplacées au fur et à mesure par des lanternes Leds équipées d'abaisseur de puissance permettant de descendre de 60% sur la tranche horaire de 23h à 6h la puissance consommée et surtout un</p>

	<p>abaissement des lux et lumens favorisant la protection de la biodiversité.</p> <p>176 lanternes ont déjà été remplacées et il en reste 488 à remplacer. La Ville Basse au niveau du Château a déjà été fait hormis les rues de la Forêt et de la Pinterie, dont un réaménagement est envisagé.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Equiper la totalité de la Ville en LEDs - Préserver la biodiversité et l'environnement - Réduire la consommation d'énergie annuelle - Réduire l'empreinte carbone
Maître d'ouvrage	Ville de Fougères
Partenaires locaux	Bouygues Energie
Coût total	548 000 € (concernant les rues allumées toute la nuit)
Financements prévisionnels	Etat, demande de Fonds vert
Date de lancement	2020
Date de livraison	2040
Indicateurs d'avancement	Budget attribué chaque année Instaurer un planning des espaces publics à prioriser
Indicateurs de résultat	Consommation d'énergie Nombre de luminaires transformés

Fiche Action AM14

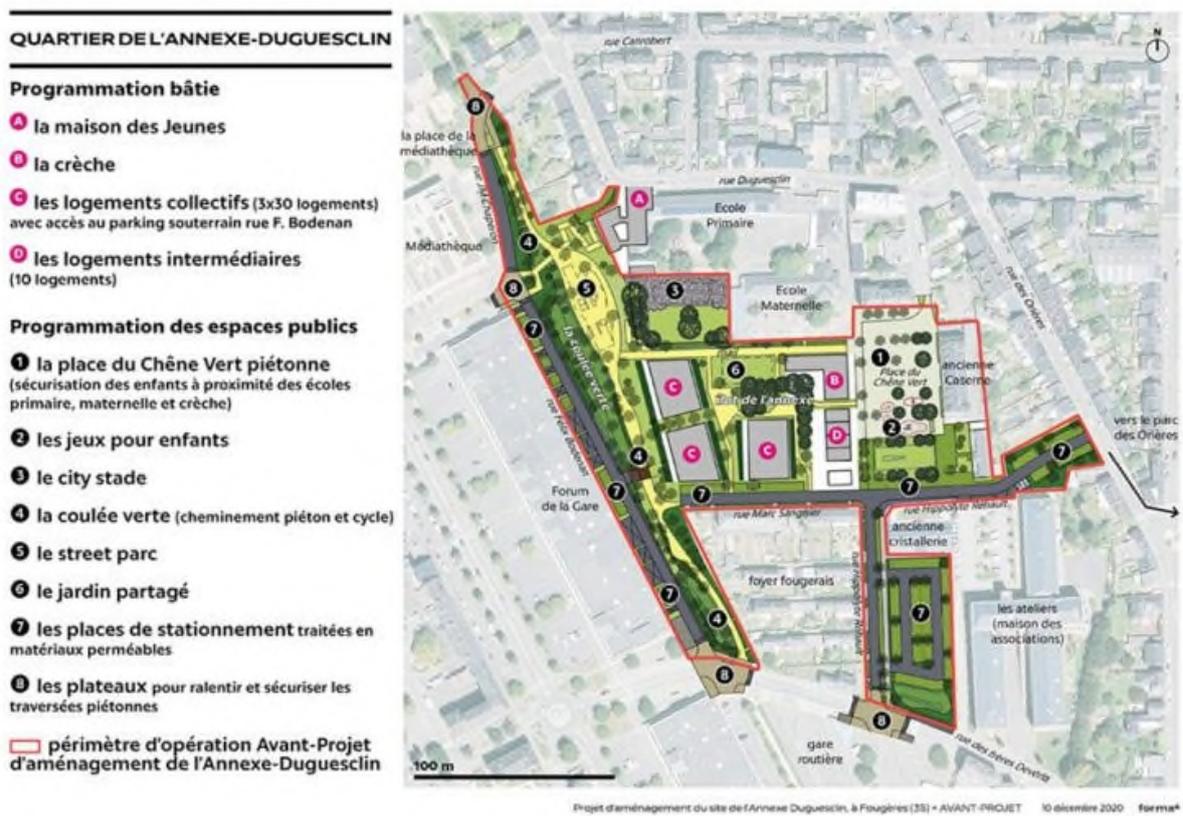
Titre du projet	Aménagement de la friche Bertin – Espaces publics
Type du projet	Action
Axe de rattachement	Axe 4 : Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager
Date de signature	
Description générale	<p>Cette action consiste à aménager le cœur de la friche Bertin, au 46 boulevard Georges Pompidou, en matière d'espaces publics (encadrés en rouge ci-dessous).</p> <p>L'aménagement de ces espaces correspond à créer une voirie, des espaces verts, du stationnement, des conteneurs semi-enterrés et les divers réseaux (eaux pluviales).</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Répondre aux enjeux du diagnostic écologique - Créer des aménagements adaptés aux besoins des futurs usagers du lieu
Maître d'ouvrage	Ville de Fougères
Partenaires locaux	Cabinet Tricot Architecture Dervenn
Coût total	Chiffrage en cours
Financements prévisionnels	
Date de lancement	2 nd semestre 2024
Date de livraison	2025
Indicateurs d'avancement	Respect du calendrier
Indicateurs de résultat	Respect des engagements initiaux (qualité des espaces aménagés, VRD, etc.)

Fiche Action AM15

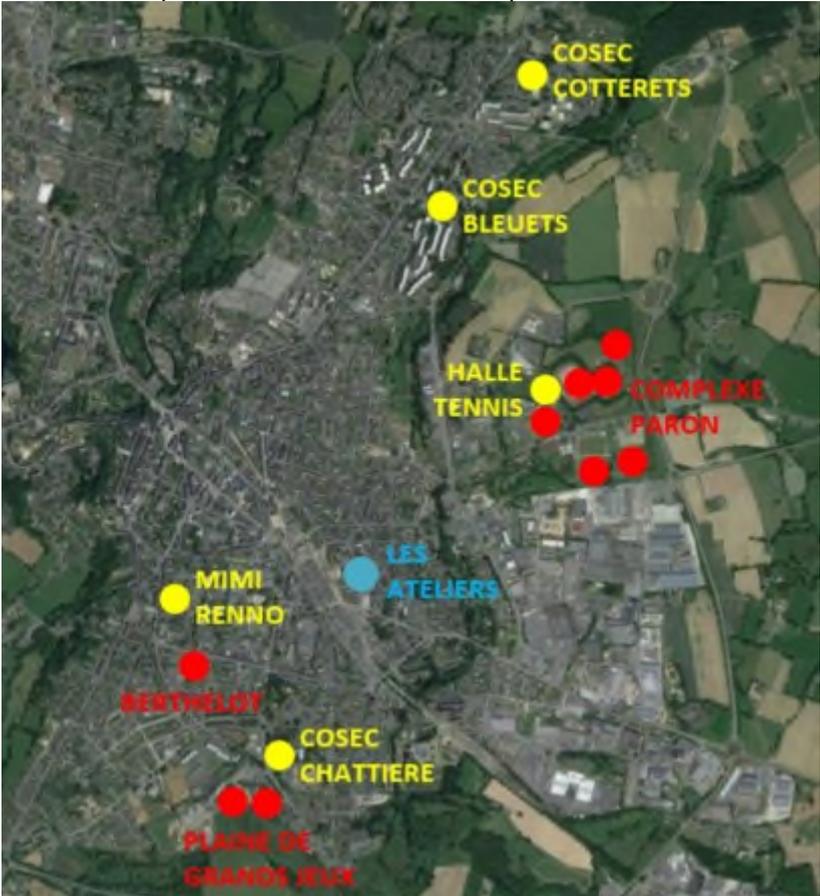
Titre du projet	Aménagement du quartier de l'Annexe – Espaces publics
Type du projet	Action
Axe de rattachement	Axe 4 : Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager
Date de signature	
Description générale	<p>L'action consiste en l'aménagement des espaces publics du quartier de l'Annexe (encadrés en rouge ci-dessous) afin de renforcer et valoriser le quartier de l'Annexe vis-à-vis des autres polarités de la Ville.</p>  <p>La requalification et l'aménagement de ces espaces publics passe par l'aménagement d'une voie verte, la création de stationnements, de voiries, du réaménagement de la place du Chêne Vert ainsi que de nombreux et divers espaces verts favorisant les rencontres, le développement durable et la mixité.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Créer des espaces publics qualitatifs - Favoriser la mixité générationnelle et le lien social entre habitants et usagers - Développer les mobilités actives (création de circulations douces vers les autres polarités) - Renforcer les fonctions récréatives (street-park, voie verte, espaces de jeux...) - Mettre l'environnement au cœur de projet

Maître d'ouvrage	Ville de Fougères
Partenaires locaux	Région Bretagne, Etat, Banque des territoires
Coût total	3 775 000 € TTC
Financements prévisionnels	300 000 € de la Région/Etat/BDT : « Dynamisme du centre-ville – Requalification des espaces publics »
Date de lancement	2022
Date de livraison	2026
Indicateurs d'avancement	Respect du calendrier
Indicateurs de résultat	Respect des engagements initiaux (qualité des espaces verts, VRD, etc.) Réponse aux objectifs (usagers mobilités actives, respect de la mixité des usages, etc.)

Détails des projets d'espaces publics (numéros 1 à 8) :



Fiche Action AM16

Titre du projet	Modernisation des systèmes d'éclairage dans les équipements municipaux (LEDs)
Type du projet	Etude ; Action
Axe de rattachement	Axe 4 : Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager
Date de signature	
Description générale	<p>Dans une optique de transition énergétique et d'économie d'énergie, la Ville de Fougères procède au renouvellement de ses luminaires dans certains équipements municipaux, via l'installation de LEDs : terrains de stades, gymnases (COSEC), et les Ateliers (Maison des associations).</p>  <p>Concernant les stades et équipements sportifs de plein air (en rouge), la collectivité en recense 9 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • PARON NORD : Stade et tribune Manfredi ; Terrain Annexe ; Terrain de rugby ; Vélodrome ; Piste de roller • PARON SUD : Terrain Sud et Terrain Est • PLAINE DE GRANDS JEUX : Terrain multisports et Terrain Ouest • BERTHELOT : Stade et tribune municipal <p>Pour les salles de sport (en jaune), 5 sont concernées :</p>

	<ul style="list-style-type: none"> • PARON NORD : Halle de Tennis • COSEC BLEUETS • COSEC COTTERETS • COSEC CHATTIERE : Salle omnisports, Salle de dance et DOJO • SALLE OMNISPORT MIMI RENNO <p>Et enfin, Les ateliers, en bleu.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire la consommation d'énergie annuelle ; • Réduire l'empreinte carbone ; • Stades et équipements sportifs de plein air : pouvoir adapter l'éclairage selon que ce soit un match ou un entraînement.
Maître d'ouvrage	Ville de Fougères
Partenaires locaux	Bouygues énergie
Coût total	700 000€ (marché de maîtrise d'œuvre à venir, 3 lots)
Financements prévisionnels	
Date de lancement	2025
Date de livraison	Après 2030
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Respect du calendrier • Budget annuel dédié
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'équipements renouvelés en Leds • Nombre de Leds installées • Economies d'énergie réalisées

Fiche Action AM17

Titre du projet	Création d'un réseau de chaleur
Type du projet	Etude
Axe de rattachement	Axe 4 : Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager
Date de signature	
Description générale	<p>La compétence « Développement et exploitation des réseaux de chaleur » est déléguée au SDE 35 depuis la délibération au Conseil Municipal du 26.01.2023.</p> <p>D'avril à décembre 2021, Fougères Habitat et le Centre Hospitalier de Fougères ont réalisé une étude de faisabilité « chaufferie bois et réseau de chaleur » sur le secteur Verrerie - Urbanistes avec l'appui de l'Agence Locale de l'Énergie du Pays de Fougères et un financement de l'ADEME.</p> <p>La Ville de Fougères, Fougères Habitat, le Centre Hospitalier de Fougères et le SDE35 étaient membres du Comité de Pilotage.</p> <p>Réalisée avant la crise énergétique actuelle, et donc sur des prix du gaz bien inférieurs, l'étude avait déjà conclu à la pertinence technique et économique de mettre en œuvre un réseau public de chaleur biomasse.</p> <p>Un projet de convention est proposé à la Ville pour mettre en place une organisation administrative, technique et financière entre les parties, dans le cadre de la réalisation d'études pour le projet de réseau de chaleur de Fougères et visant à répondre au besoin commun des partenaires pour la phase de préfiguration durant les 3 premiers trimestres 2023.</p> <p>Aux termes de cette convention, le SDE35 lancera un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) qui sera composé de deux tranches :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une tranche ferme composées de 4 missions : <ul style="list-style-type: none"> • Mission 1 : étude sur les modes de gestion, • Mission 2 : audit des installations existantes, étude de leurs modalités de transfert et négociations associées, • Mission 3 : consolidation/mise à jour des éléments techniques, juridiques, financiers et économiques de l'étude de faisabilité, • Mission 4 : études complémentaires ;

	<ul style="list-style-type: none"> - Une tranche conditionnelle composée de 2 missions : - <ul style="list-style-type: none"> • Mission 5 : accompagnement du SDE35 dans la mise en place d'une régie (si la régie est le mode de gestion retenu) • Mission 6 : rédaction du programme de travaux.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Mobiliser des gisements d'énergies renouvelables - Diminuer la consommation d'énergie fossile
Maître d'ouvrage	SDE35
Partenaires locaux	Ville de Fougères Fougères Habitat Centre Hospitalier de Fougères ALE
Coût total	40 000 € HT pour l'étude (missions 1, 2 et 3) Chiffrage total en cours
Financements prévisionnels	Financement de l'étude : SDE35, Ville de Fougères, Fougères Habitat, Centre Hospitalier de Fougères
Date de lancement	2023
Date de livraison	2024/2025 Travaux 2026/2027 Mise en chauffe
Indicateurs d'avancement	Respect du calendrier et des missions présentées
Indicateurs de résultat	Mise en place effective du réseau de chaleur

Fiche Action AM18

Titre du projet	Télégestion des équipements publics
Type du projet	Action
Axe de rattachement	Axe 5 : Constituer un socle de services dans chaque Ville
Date de signature	
Description générale	<p>La Ville de Fougères déploie le système de télégestion GTEB (Gestion Technique et Energétique des Bâtiments) sur tout son parc immobilier permettant de contrôler à distance les équipements automatiquement en fonction des créneaux d'utilisation et de réservation des salles municipales (COSEC, gymnases, complexes sportifs, salle à usage associatif, salle de réception, salle de réunion, etc.).</p> <p>Ce système s'appuie sur une passerelle entre le logiciel de gestion de réservation de créneaux PLANITECH et le système de télégestion des équipements.</p> <p>Le détail des éléments concernés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li style="text-align: center;">• Chauffage et Climatisation - Gestion des chaudières et régulation des circuits à eau/à air avec pilotage des vannes. - Surveillance des fuites. Commande des convecteurs électriques. - Contrôle du chauffage au sol, à eau, électrique et rampe chauffante. - Planification des intermittences... <li style="text-align: center;">• Ventilation - Commande et surveillance de la VMC, des Centrales de Traitement d'Air et ventilo-convecteurs. - Planification de la ventilation ... <li style="text-align: center;">• Eau Chaude Sanitaire - Régulation de la production par échangeur à plaque et pour ballon sur chaudière. - Planification et optimisation de la production par cumulus électrique. - Régulation d'une installation solaire thermique <li style="text-align: center;">• Eclairage - Planification des éclairages par zones. Pilotage de l'éclairage numérique DALI. - Gestion par LUMANDAR et détection de présence. Régulation selon la luminosité naturelle.

	<ul style="list-style-type: none"> • Sécurité et Contrôle d'accès <ul style="list-style-type: none"> - Contrôle des accès par identification des personnes et planification. Comptage des accès, contrôle de ronde. Détection intrusion et levée de doute vidéo. Diffusion des alarmes sous différents formats : SMS, email, etc. • Gestion de l'énergie <ul style="list-style-type: none"> - Délestage des équipements non prioritaires pour limiter les appels de puissance en période de pointe : Prise en compte du réseau (Smart-Grids). Production selon le mode le plus avantageux. - Auto-consommation de l'énergie, Stockage et restitution des calories techniques (via internet).
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Mieux maîtriser les différentes consommations d'énergie ; - Faciliter le travail des agents de la Ville ; - Détecter et agir plus facilement sur des anomalies éventuelles.
Maître d'ouvrage	Ville de Fougères
Partenaires locaux	Agence locale de l'énergie
Coût total	Chiffrage en cours
Financements prévisionnels	
Date de lancement	2022
Date de livraison	2026
Indicateurs d'avancement	Respect du calendrier
Indicateurs de résultat	Nombre d'équipements concernés par la télégestion Budget dédié Economies réalisées

Fiche Action AM19

Titre du projet	Création d'une crèche : quartier de l'Annexe
Type du projet	Action
Axe de rattachement	Axe 5 : Constituer un socle de services dans chaque ville
Date de signature	
Description générale	<p>Le quartier de l'Annexe, secteur d'intervention prioritaire, fait l'objet d'opération d'aménagement actuellement en cours sur la Ville de Fougères. Ce projet de renouvellement urbain allie l'aménagement d'espaces publics, de liaisons et la reconstruction de logements neufs et d'équipements publics et associatifs, dont la crèche Nicolas et Pimprenelle.</p> <p>La Ville de Fougères et Fougères Habitat ont pour projet d'accueillir, dans des locaux neufs, la crèche Nicolas et Pimprenelle. Cet équipement, de 240 m², dont la capacité sera portée à 22 places, correspond à une attente des familles domiciliées sur le territoire.</p> <p>La crèche sera implantée dans le quartier de renouvellement urbain de l'Annexe identifié comme le secteur d'intervention prioritaire n°5 dans le périmètre ORT :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'un quartier mixte avec des équipements publics dédiés à la jeunesse dont la Maison des Jeunes • Intégration de cet équipement dans le projet d'aménagement du quartier de l'Annexe.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'un quartier mixte avec des équipements publics dédiés à la jeunesse dont la Maison des Jeunes. • Intégration de cet équipement dans le projet d'aménagement du quartier de l'Annexe.
Maître d'ouvrage	Ville de Fougères
Partenaires locaux	
Coût total	1 884 556€ TTC
Financements prévisionnels	État (CAF) : 329 802 € Région : 180 000 € Département : 68 000 €
Date de lancement	2023
Date de livraison	2024
Indicateurs d'avancement	Respect du calendrier de chantier
Indicateurs de résultat	Respect des engagements initiaux Fréquentation du lieu et retours de l'association

Fiche Action AM20

Titre du projet	Création d'une Maison des Jeunes – quartier de l'Annexe
Type du projet	Action
Axe de rattachement	Axe 5 : Constituer un socle de services dans chaque ville
Date de signature	
Description générale	<p>Le quartier de l'Annexe, secteur d'intervention prioritaire, fait l'objet d'opération d'aménagement actuellement en cours sur la Ville de Fougères.</p> <p>Ce projet de renouvellement urbain allie l'aménagement d'espaces publics, de liaison et de reconstruction de logements neufs et d'équipements publics ou associatifs, dont la Maison des Jeunes.</p> <p>Le site d'implantation de la Maison des Jeunes occupera une place centrale dans la ville et au sein du futur quartier de l'Annexe, à proximité de la place de la République.</p> <p>Actuellement, l'espace jeune se situe dans une maison en location inadéquate. Cet espace est géré par le Valdocco, association 1901, créée en 1994.</p> <p>Le développement des activités de l'association, conséquence de la professionnalisation et d'une approche plus qualitative de ses activités, motive la demande de relogement de l'association dans un quartier regroupant d'autres équipements.</p> <p>En effet, on retrouve à proximité immédiate : l'école Duguesclin, la voie verte, la médiathèque, le Forum de la Gare, le complexe Le Club, le quartier de Bonabry et son patrimoine, la gare routière, le futur PEM, les Ateliers, le futur espace numérique et le futur réaménagement du boulevard Jean Jaurès qui reliera le secteur république à la Haute Ville.</p> <p>Dans un futur proche, les usagers auront accès à un city-stade, un streepark, un espace numérique et au pôle d'échanges multimodal.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'un quartier mixte avec des équipements dédiés à la jeunesse dont la Maison des Jeunes • Réalisation d'un 2^d équipement d'accueil des jeunes en centre-ville (le 1^{er} est situé aux Cotterêts, ancien quartier ANRU) • Requalification d'une friche par l'implantation d'un lieu dédié aux jeunes de 300 m² de surface bâtie et d'un aménagement des espaces extérieurs • Intégration de cet équipement dans le projet d'aménagement du quartier de l'Annexe

Maître d'ouvrage	Ville de Fougères
Partenaires locaux	
Coût total	1 910 000 €
Financements prévisionnels	Subventions Etat : 250 000€ Région – dynamisme centre-ville : 200 000 € Conseil départemental : 102 000 € Etat (CAF) : 112 500 € Emprunt banque des territoires : 400 100 €
Date de lancement	Juin 2022
Date de livraison	Mai 2024
Indicateurs d'avancement	Lancement du marché MOE Ouverture du chantier Livraison
Indicateurs de résultat	Fréquentation du lieu Evènements

Fiche Action AM21

Titre du projet	Rénovation et extension du groupe scolaire Dugesclin
Type du projet	Action
Axe de rattachement	Axe 5 : Constituer un socle de services dans chaque ville
Date de signature	
Description générale	<p>Le groupe scolaire Dugesclin, composé d'une école maternelle, élémentaire et d'un restaurant scolaire, totalise une surface d'environ 3000 m².</p> <p>Le projet constitue à rénover énergétiquement le groupe scolaire, à le sécuriser et à améliorer les circulations intérieures dont la mise en accessibilité PMR.</p> <p>Pour cela, un bâtiment modulaire vétuste et peu performant énergétiquement sera déconstruit afin de le remplacer par un bâtiment normé RT2012.</p> <p>Le groupe scolaire sera sécurisé par la mise en place de contrôlé d'accès et un remplacement des clôtures, portails et portillons.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Proposer un groupe scolaire adapté et qualitatif, moderne ; - Favoriser la transition énergétique et réaliser des économies d'énergie ; - Adapter le groupe scolaire aux normes de sécurité, PMR et énergétiques.
Maître d'ouvrage	Ville de Fougères
Partenaires locaux	Cabinet d'architecture Dear
Coût total	2 084 000 € TTC
Financements prévisionnels	DSIL – état : 400 000€
Date de lancement	Etudes et marchés travaux : 2021 Début des travaux : 2023
Date de livraison	2024
Indicateurs d'avancement	Respect du calendrier prévisionnel des travaux
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> - Satisfaction des usagers : élèves, enseignants et parents d'élèves ; - Economies d'énergies réalisées.

Fiche Action AM22

Titre du projet	Création d'une Maison de Santé sur l'ancienne friche Bertin
Type du projet	Action
Axe de rattachement	Axe 5 : Constituer un socle de services dans chaque ville
Date de signature	
Description générale	<p>Le territoire et la ville de Fougères connaissent des difficultés à maintenir l'offre médicale hospitalière mais aussi libérale, qu'elle soit généraliste ou liée à certaines spécialités.</p> <p>Le nombre de médecins généralistes libéraux pour 10 000 habitants en 2021 était de 7,8 à Fougères, 4,8 sur Fougères Agglomération donc inférieure à la moyenne régionale (9,2) et à la moyenne nationale (8,6). La situation s'est dégradée en 2022.</p> <p>Afin de répondre à cette situation, il est envisagé la création d'une maison de santé pluridisciplinaire afin de correspondre aujourd'hui à la demande des praticiens pour structurer et fortifier l'offre médicale de ville ainsi que celle du territoire de Fougères Agglomération.</p> <p>Ce projet a été construit en collaboration avec un groupement de médecins et professionnels de santé. Il est prévu :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un pôle de médecins généralistes comprenant 9 cabinets : 495 m² ; • Un pôle ophtalmologique comprenant 4 cabinets : 240 m² ; • Un pôle infirmier destiné a priori à 4 professionnels : 110 m² ; • Un pôle de médecins spécialistes comprenant 4 cabinets : 195 m². <p>Pour permettre à ce projet d'intérêt général de se réaliser dans des conditions économiques viables et pour répondre ainsi à l'attente forte des habitants de notre territoire, l'acquisition des locaux se fera dans le cadre d'une vente en l'état futur d'achèvement (VEFA).</p> <p>Les locaux seront construits par Fougères Habitat. La Ville louera ensuite les locaux aux professionnels médicaux.</p> <p>Ce projet s'inscrit dans le cadre d'un projet de renouvellement urbain d'un îlot en centre -ville en remplacement d'une ancienne friche désaffectée (ancienne usine Bertin). Le projet de renouvellement est partagé entre la Ville de Fougères, Fougères Habitat et un promoteur privée.</p>

	Par ailleurs, ce projet s'est inscrit dans la concertation avec les différents professionnels de santé et à la demande des habitants afin d'attirer de nouveaux médecins.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Répondre aux besoins en professionnels de santé sur le territoire, permettant d'attirer de nouveaux médecins et répondre à la demande des habitants ; - Supprimer une friche du centre-ville : le projet utilise du foncier déjà urbanisé ; - Faire un bâtiment exemplaire : matériaux biosourcés, centrale photovoltaïque.
Maître d'ouvrage	Ville de Fougères
Partenaires locaux	Fougères Habitat (vente en VEFA) Groupement de médecins et professionnels de santé Réunions de quartiers témoignant du besoin en pros de la santé
Coût total	2 625 000 € HT (soit 3 150 000 € TTC)
Financements prévisionnels	<ul style="list-style-type: none"> - Département 420 000 € - Région 200 000 € - Etat DSIL 700 000 € - Maître d'ouvrage : 1 305 000 €
Date de lancement	2020
Date de livraison	2025
Indicateurs d'avancement	Respect du calendrier prévisionnel de réalisation : <ul style="list-style-type: none"> - 10/2020 : étude de définition / faisabilité ; - 07/2023 : signature des marchés de travaux ; - 12/2023 : démarrage travaux / phasage tranches ; - 07/2025 : fin travaux ; - 08/2025 : mise en service.
Indicateurs de résultat	Nombre de professionnels de santé dans la structure Nombre de nouveaux professionnels de santé par la suite

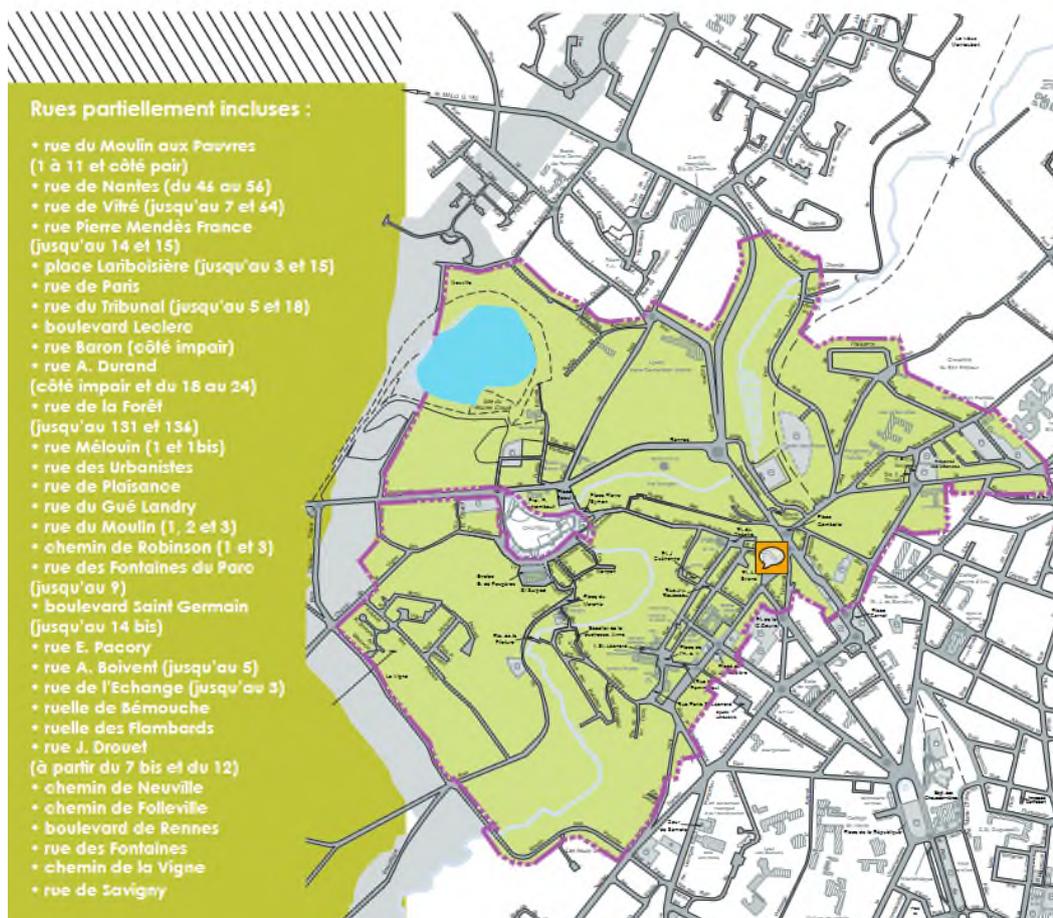
Fiche Action AM23

Titre du projet	Dispositif d'aides à la rénovation en site patrimonial remarquable (SPR)
Type du projet	Action
Axe de rattachement	<p>Axe 1 : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat</p> <p>Axe 4 : Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager</p>
Date de signature	
Description générale	<p>La Ville de Fougères est dotée d'un SPR, régi par le règlement de la ZPPAUP (arrêté préfectoral 28.11.1988).</p> <p>Compte-tenu de la forte identité de son centre ancien et de sa fonction symbolique pour Fougères, et en complémentarité de l'OPAH-RU, la Ville a choisi d'impulser une dynamique de revitalisation de son centre-ville et de mise en valeur du patrimoine bâti via l'instauration d'un dispositif d'aides financières aux propriétaires dans le parc privé immobilier.</p> <p>En collaboration avec l'ABF, la Ville est chargée de l'application et du suivi du SPR et souhaite ainsi soutenir les initiatives privées en aidant les particuliers dans leur investissement, concourant à l'embellissement et à la qualité urbaine de son centre ancien.</p> <p>Les travaux à subventionner concernent la restauration de tous les éléments des immeubles construits depuis plus de 50 ans visibles de l'espace public, situés dans le périmètre susvisé et dont les travaux ont été préalablement autorisés par la ville et l'Architecte des Bâtiments de France.</p> <p>La demande d'aide est à déposer conjointement à la déclaration préalable de travaux.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Inciter les initiatives locales en matière de travaux et de restauration du bâti ; • Aider financièrement face à des coûts plus élevés liés au SPR ; • Dynamiser le centre ancien ; • Embellir et améliorer la qualité urbaine de la Ville.
Maître d'ouvrage	Ville de Fougères
Partenaires locaux	Architecte des bâtiments de France
Coût total	L'enveloppe financière est définie chaque année en conseil municipal lors du vote du budget primitif. +574 000 € au total jusqu'à 2023
Financements prévisionnels	
Date de lancement	2014
Date de livraison	Néant

Indicateurs d'avancement	Nombre de dossiers par année
Indicateurs de résultat	Nombre de dossiers au total Travaux réalisés Coût des subventions

Annexe : délimitation du périmètre SPR

PLAN DU PÉRIMÈTRE



Fiche Action AM24

Titre du projet	Aménagement de la rue de la Forêt
Type du projet	Action
Axe de rattachement	<p>Axe 1 : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat</p> <p>Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré</p> <p>Axe 3 : Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonnées</p> <p>Axe 4 : Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager</p>
Date de signature	
Description générale	<p>La rue de la Forêt est une voie limitée à 30km/h, à sens unique, contresens cyclable. Elle ne comprend pas de bandes cyclables.</p> <p>Elle est bordée par un trottoir de chaque côté de la voie. La section de rue impactée par ce dossier est comprise entre le giratoire de la Rue des 3 Marchands au Nord, jusqu'au giratoire de la place Gambetta, au Sud.</p> <p>Cette rue fait environ 300 ml avec une largeur moyenne de 10m à 11m.</p> <p>Elle dessert le centre-ville de Fougères ainsi que le Château de Fougères depuis les poches d'habitations plus au Nord.</p> <p>La rue de la Forêt est actuellement une rue de transit où la cohabitation entre usagers est complexe. C'est aussi un axe marchand historique, avec de nombreux commerces mais aussi des cellules vacantes.</p> <p>Les aménagements sont peu propices aux déplacements piétons des habitants et la place des véhicules motorisés est trop importante.</p> <p>Il a été décidé de réaménager l'ensemble de rue de la Forêt à partir de 2025 : les aménagements prendront l'ensemble des contraintes ci-dessus en réponse aux objectifs décrits ensuite.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Sécuriser la circulation cyclable « montante » dans le sens Ouest Est • Redonner à la Rue de la Forêt sa nature de rue commerçante • Aménager le bas de la Rue de la Forêt en sens unique descendant sur le giratoire • Transformer la connexion sur la Rue des Prés en zone piétonne • Créer une circulation automobile apaisée tout en conservant le maximum de stationnement

	<ul style="list-style-type: none"> • Renouveler le matériel d'éclairage • Maintenir une qualité de traitement des espaces verts en aménageant des pieds de façade végétaux.
Maître d'ouvrage	Ville de Fougères
Partenaires locaux	Maîtres d'œuvres : ABEIL Bretagne et Caroline PODER
Coût total	1 500 000 €
Financements prévisionnels	Fonds propre de la ville A solliciter pour les aménagements liés aux mobilités et voies cyclables : AVELO (ADEME), Fougères Agglo et département (mobilités)
Date de lancement	Initialement 2024, reporté 2025
Date de livraison	Durée estimée des travaux : 9 mois
Indicateurs d'avancement	Date de réception des travaux
Indicateurs de résultat	Flux piétonniers et cycles Reprise commerciale

Fiche Action AM25

Titre du projet	Aménagement de la rue de la Pinterie
Type du projet	Etude et Action
Axe de rattachement	<p>Axe 1 : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat</p> <p>Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré</p> <p>Axe 3 : Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonnées</p> <p>Axe 4 : Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager</p>
Date de signature	
Description générale	<p>La rue de la Pinterie fait partie des trois axes principaux de la ville médiévale avec la rue des Fontaines et la rue de Rillé.</p> <p>Adossée aux remparts Nord de la Ville, elle est caractérisée par sa topographie, avec une pente à 16 %, elle assure un lien direct entre la basse ville (quartier du château) et la haute Ville (quartiers XVIIIe) ; ce qui fait d'elle un axe de développement stratégique.</p> <p>Depuis la haute ville, elle part de la place du théâtre et se prolonge, en partie basse, par la place Pierre Simon et par la rue de la Fourchette jusqu'à la Porte Notre Dame.</p> <p>Détruite à 80 % pendant la seconde guerre mondiale, la rue de la Pinterie a été reconstruite après-guerre et reste structurée par des maisons et immeubles mitoyens et à l'alignement.</p> <p>La requalification de la rue est ici abordée dans son entièreté, dans son échelle territoriale depuis la Haute ville surplombant la vallée du nançon avec ses reliefs escarpés jusqu'à la Basse ville développée au pied du château et de l'église St Sulpice.</p> <p>Trois polarités ont été défini dans le cadre du programme Action Cœur de Ville, et la requalification de la rue de la Pinterie est identifiée comme un projet majeur du programme Action Cœur de Ville afin « d'assurer les continuités piétonnes et relier confortablement la Haute Ville et la Basse Ville ».</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Redonner de la valeur à une rue assurant la continuité entre Basse et Haute Ville - Inscrire la rue dans un parcours touristique et marchand cohérent - (Re)Dynamiser les logements ou commerces existants et vacants
Maître d'ouvrage	Ville de Fougères
Partenaires locaux	Réalisation de l'étude : cabinet Kébé Atelier
Coût total	235 650 € HT (étude) Chiffrage en cours

Financements prévisionnels	Fonds propre de la ville
Date de lancement	Poursuivre les études en 2025
Date de livraison	NC
Indicateurs d'avancement	Date de lancement et de réception des études Mettre en place un calendrier de travaux par la suite
Indicateurs de résultat	Flux piétonniers et cycles Reprise des locaux vacants (logements et commerces)

Fiche Action AM26

Titre du projet	Création de logements après cession d'une friche - Bertin
Type du projet	Action
Axe de rattachement	Axe 1 : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat
Date de signature	
Description générale	<p>Dans le cadre d'un projet de renouvellement urbain sur le site de l'ancienne usine Bertin situé rue de Nantes, la Société AVELOUEST, a acquis une emprise de terrain propriété de la Ville de Fougères pour y réaliser un ensemble immobilier.</p> <p>La cession porte sur une emprise d'environ 2261 m², anciennement nommé parking Bertin et désaffecté du domaine public en 2021.</p> <p>Sur cette partie de la friche Bertin, le promoteur AVELOUEST va créer 60 logements privés, un local commercial de 500 m², 64 places de stationnement et des espaces verts (encadré en rouge ci-dessous, à gauche sur le plan).</p> <p>Des logements sociaux sont également prévus par Fougères Habitat au niveau de la maison de santé (en haut à droite sur le plan, en blanc) : 17 logements sont prévus.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Réhabiliter une friche • Proposer une offre de logements neufs
Maître d'ouvrage	Avelouest / Fougères Habitat
Partenaires locaux	Ville de Fougères (cession du domaine)
Coût total	Chiffrage en cours
Financements prévisionnels	

Date de lancement	2021
Date de livraison	
Indicateurs d'avancement	Respect du calendrier
Indicateurs de résultat	Livraison de l'ensemble immobilier Respect des engagements initiaux

Fiche Action AM27

Titre du projet	Rénovation et extension du couvent des urbanistes
Type du projet	Action
Axe de rattachement	<p>Axe 4 : Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager</p> <p>Axe 5 : Constituer un socle de services dans chaque ville</p>
Date de signature	
Description générale	<p>Le projet correspond à l'extension et à la rénovation de l'ancien Couvent des Urbanistes, datant du XVII^e siècle.</p> <p>Actuellement, la bâtisse abrite le Conservatoire de musique, l'Ecole d'arts plastiques et la Galerie Albert Bourgeois. Le bâtiment historique nécessite des améliorations acoustiques, thermiques et d'accessibilité.</p> <p>Plutôt que de construire un nouvel édifice, la décision politique vise à préserver le patrimoine architectural en réhabilitant les locaux existants (1 566 m²) et en ajoutant une extension à l'ouest du bâtiment (768 m²).</p> <p>Les travaux seront réalisés sur deux fronts, avec la rénovation des espaces existants et la construction d'une passerelle extérieure « reliant le passé au présent ».</p> <p>Le projet comprend des améliorations structurelles, telles que la redistribution des espaces, l'isolation, l'accessibilité, le remplacement des menuiseries, du chauffage et de l'éclairage.</p> <p>Un auditorium de 120 places occupera le rez-de-chaussée du nouvel espace, avec des salles dédiées à la musique, à la danse, et au théâtre aux étages supérieurs. La préservation du classement du conservatoire au ministère de la Culture implique l'ajout de disciplines artistiques supplémentaires.</p> <p>L'extension, dont le matériau extérieur reste à déterminer, sera soumise aux recommandations de l'Architecte des bâtiments de France.</p> <p>Bien que Fougères Agglomération supervise les travaux de réhabilitation et d'extension, la Ville de Fougères sera responsable des aménagements extérieurs du site.</p> <p>Le projet, débutant à la fin de l'année, s'étalera sur trois ans, avec pour objectif d'améliorer les conditions pour les praticiens des arts tout en préservant le riche héritage historique du site.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Conserver et respecter l'aspect historique et patrimonial ;

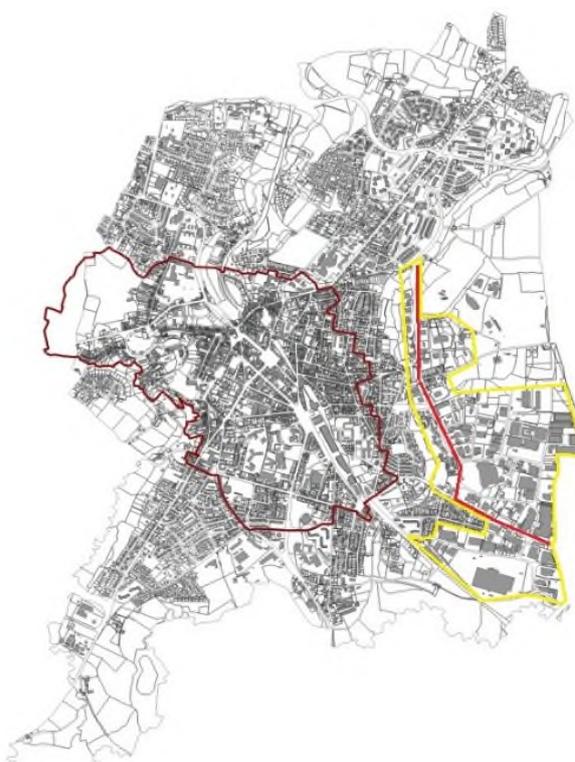
	<ul style="list-style-type: none"> - Accueillir de nouveaux espaces qualitatifs et adaptés aux activités envisagées ; - Moderniser et améliorer les performances du bâti.
Maître d'ouvrage	Fougères Agglomération
Partenaires locaux	Ville de Fougères K-Architectures
Coût total	10 524 672 €
Financements prévisionnels	Fougères Agglomération (7 160 504€) Etat – DSIL (1 267 092€) Département 35 – Volet 2 CdT (1 032 000€) Ville de Fougères (500 000€ et prise en charge des aménagements extérieurs) Région Bretagne – Partenariat 2014-2020 (406 508€) Région Bretagne / Etat – appel à projet bâtiments performants (100 000€) Etat – Monuments historiques (58 568€)
Date de lancement	05 octobre 2023
Date de livraison	+ 3 ans → fin 2026
Indicateurs d'avancement	Respect de la date des travaux
Indicateurs de résultat	Respect du budget initial Fréquentation des nouveaux espaces Avis des utilisateurs et associations

Fiche Action AM28

Titre du projet	Création du Centre d'Interprétation de l'Architecture et des Patrimoines (CIAP's)
Type du projet	Action
Axe de rattachement	Axe 4 : Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager Axe 5 : Constituer un socle de services dans chaque ville
Date de signature	
Description générale	<p>Dans le cadre du programme Action Cœur de Ville, l'aménagement du site à vocation culturelle, patrimonial et de loisir du Château, du CIAP's et de la carrière du Rocher Coupé a été présenté comme un secteur prioritaire de la commune (cf. secteur 4 du périmètre ORT).</p> <p>Labellisée Ville d'Art et d'Histoire en 1985, la Ville de Fougères porte le projet de création d'un Centre d'Interprétation de l'Architecture et des Patrimoines (CIAP's) afin de faire découvrir la ville et ses patrimoines de manière innovante.</p> <p>Le CIAP's de Fougères sera un CIAP avec une vocation « classique » reprenant la présentation de la ville, de ses évolutions et certains aspects fondamentaux de l'histoire urbaine. Par ailleurs, cette démarche sera accompagnée d'autres réflexions concernant la valorisation du :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Passé industriel et ouvrier fougérais, au cœur d'actions de conservation et de médiation depuis les années 80 émanant de différents acteurs (dont la Ville et l'association « La Sirène ») ; • Patrimoine littéraire autour de la figure de Jean Guéhenno. <p>Une étude de pré-programmation a permis de confirmer le choix de rassembler les trois projets en un seul lieu dédié à la pluralité des patrimoines et des mémoires de la Ville de Fougères.</p> <p>Le CIAP's de Fougères sera un équipement muséal d'un nouveau genre, avec 3 approches d'interprétation, et offrant en partage des patrimoines constitutifs et spécifiques de l'identité du territoire ne relevant pas seulement de sa dimension architecturale.</p> <p>Le CIAP's sera implanté à forte proximité du château, principal pôle d'attrait touristique du territoire. Il sera inséré dans le tissu existant de Fougères avec la réhabilitation de 3 bâtiments contigus.</p>

Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Valorisation du patrimoine architectural, industriel et littéraire - Création d'un équipement culturel permanent à des fins pédagogiques (jeunes publics, touristes, fougérais, etc.) - Développement de l'attractivité touristique du territoire, amélioration de l'accueil et de l'information des touristes - Réhabilitation extension de 3 bâtiments (l'ancien Restaurant du « Lion d'Or », la « Maison de quartier » et l'ancienne école Raoul 2) en une seule entité répondant aux préconisations de l'ABF - Requalification future des abords de la place Pierre Symon et d'une des entrées du château depuis le bd J. Fauchoux (lien carrière Rocher Coupé – Château)
Maître d'ouvrage	Ville de Fougères
Partenaires locaux	Etat (dont DRAC) Région Département
Coût total	8 700 000 €
Financements prévisionnels	Etat : 2 000 000 € Etat (DRAC) : 100 000 € Région : 390 000 € Département : 947 000 € Emprunt banque des territoires : 3 000 000 €
Date de lancement	2023
Date de livraison	2025
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Date d'exécution des travaux • Date de livraison • Date d'ouverture
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Fréquentation estimée entre 20 et 30 000 visiteurs/an • Partenariats thématiques • Evènements

Fiche Action A29

Titre du projet	Requalification de l'entrée de Ville : secteur boulevard Groslay, ZA Guénaudière et Ecartelée
Type du projet	Etude ; Action
Axe de rattachement	<p>Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré</p> <p>Axe 3 : Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonnées</p> <p>Axe 4 : Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager</p>
Date de signature	
Description générale	<p>Depuis plusieurs décennies, les entrées de ville et d'agglomération ont été marquées par le développement soutenu de zones monofonctionnelles, mal articulées entre elles et avec les centres-villes, accordant une place prépondérante à la voiture. Ce modèle de développement n'est plus soutenable écologiquement, économiquement et socialement.</p> <p>La seconde phase d'Action Cœur de Ville (2023-2026) comporte un nouveau dispositif visant à améliorer la qualité urbanistique de ces entrées de ville.</p> <p>Suite à l'appel à projet « Requalification des entrées de ville » initié par l'ANCT, la ville de Fougères a identifié le secteur du boulevard Groslay, intégrant les zones d'activités de la Guénaudière et de l'Ecartelée, en tant qu'entrée de ville à requalifier prioritairement (zone en jaune).</p> 

	<p>A terme, l'objectif est de transformer le boulevard périphérique de Groslay en un boulevard urbain structuré et présentant plus d'aménités.</p> <p>Le boulevard de Groslay ainsi que le boulevard Michel Cointat (axes en rouge) souffrent aujourd'hui de l'absence d'une vision d'aménagement d'ensemble.</p> <p>Nous retrouvons des locaux commerciaux, des équipements et des activités de services disposés le long de l'axe de manière lâche et peu dense.</p> <p>Les zones d'activités de la Guénaudière et de l'Ecartelée, traversées par ces axes, comportent majoritairement des activités industrielles, artisanales et logistiques.</p> <p>Cette action consiste à lancer une étude stratégique et programmatique de requalification de cette entrée de ville.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer les liens entre cette entrée de ville et les différents pôles définis par la convention cadre d'Action Cœur de Ville - Améliorer la qualité architecturale, urbaine et paysagère - Eviter de porter atteinte au commerce du centre-ville - Anticiper les évolutions du secteur commercial et les modes de consommation - Favoriser la sobriété foncière et réduire l'artificialisation des sols - Faciliter les mobilités douces et réaménager ces zones à la dimension humaine
Maître d'ouvrage	Ville de Fougères
Partenaires locaux	
Coût total	100 000 € estimés
Financements prévisionnels	La Banque des Territoires serait sollicitée afin d'aider au financement de l'étude
Date de lancement	2024
Date de livraison	2026
Indicateurs d'avancement	Respect du calendrier Respect du cahier des charges de l'étude
Indicateurs de résultat	Livraison de l'étude Réponse aux objectifs